



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ÉLEVAGE
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Guinée

PROGRAMME
SIMANDOU
2040
Un port vers la prospérité!



Feuille de route du système semencier des cultures: Maïs, Riz, Soja, Arachide, Manioc et Igname



République de Guinée
2025-2030



CGIAR
SCALING FOR
IMPACT



Technologies for African
Agricultural Transformation

ENSEMBLE

Pour le développement d'un secteur semencier robuste et efficace en Guinée !



Table des matières

13	1. Introduction
15	2. Chaînes de valeur des produits de base
15	2.1. Chaîne de valeur du riz :
16	2.2. Chaîne de valeur du maïs:
17	2.3. Chaîne de valeur de l'arachide :
18	2.4. Chaîne de valeur du manioc :
19	3. Justification du sommet
19	4. But, objectifs et résultats attendus
20	5. Résumé des travaux du Sommet
20	5.1 Ouverture du Sommet :
20	5.2 Session technique :
21	6. Elaboration de la feuille de route sur les semences
21	6.1 Production de semences de maïs
21	6.1.1 Contexte et justification :
24	Tableau 6.1. 2. Capacité de production/de l'approvisionnement de semences de maïs
27	6.2 Résumé de la feuille de route pour la production des semences de riz
27	6.2.1 Contexte et justification
29	6.2.1. Détail d'estimation de demande en semences de riz - Ecosystème Coteau, plaine alluviale, plaine de mangrove et bas-fonds
34	6.2.3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de prébase et base de riz
35	6.2.3.4 Défis liés à la distribution de semences et solutions proposées
36	6.2.4. Environnement favorable pour le secteur semencier de riz
37	6.3 Résumé de la feuille de route pour la production des semences de soja
37	6.3.1 Contexte et justification
37	(Hypothèse)
42	6.3.3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de soja
45	6.4 Résumé de la feuille de route pour la production des semences d'arachide
45	6.4.1 Contexte et justification (Hypothèse)
46	6.4.2. Estimation de besoins en semence d'arachide pour la période 2025-2030
49	6.4.3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences d'arachide
53	6.5 Résumé de la feuille de route pour la production des semences de manioc
53	6.5.1 Contexte et justification
61	6.6 Résumé de la feuille de route pour la production de semences d'igname

67	7. Plan d'investissement
68	7.1. Plan d'investissement :Maïs
76	7.2. Plan d'investissement riz
78	7.3. Plan d'investissement soja

9	Avant-propos
83	Conclusions
10	Remerciements
11	Résumé

Listes des tableaux

22	Tableau 6.1. 1. Détail d'estimation des besoins en semences de maïs pour la période 2025-2030	de demande en semences de riz - Ecosystème Coteau, plaine alluviale, plaine de mangrove et bas-fonds
23	Tableau 6.1.1. 1. Résumé d'estimation des besoins en semences de maïs pour la période 2025-2030	30
23	Tableau 6.1.1. 2. Résumé d'estimation des besoins en semences de maïs pour la période 2025-2030 (sur 30% d'estimation)	31
24	Tableau 6.1.2. 1. Capacité de semences de prébase de maïs pour la période 2025-2030	31
24	Tableau 6.1.2. 2. Capacité de production de semences de base de maïs pour la période 2025-2030	32
25	Tableau 6.1.2. 3. Capacité de production de semences certifiées	32
26	Tableau 6.1.2. 4. Distributeur de semences de maïs	33
29	Tableau 6.2.1. 1. Détail d'estimation	de demande en semences de riz - Ecosystème Coteau, plaine alluviale, plaine de mangrove et bas-fonds

34	Tableau 6.2.3. 1.Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de prébase et base de riz	44	Tableau 6.3.3. 4. Environnement favorable pour le secteur des semences de soja
35	Tableau 6.2.3. 3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences certifiées de riz	46	Tableau. 6.4.2. 1. Estimation de besoins en semence d'arachide pour la période 2025-2030
35	Tableau 6.2.3. 4. Défis liés à la distribution de semences et solutions proposées	47	Tableau. 6.4.2. 2. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences de prébase d'arachide
36	Tableau 6.2.4. 1. Environnement favorable pour le secteur semencier de riz	48	Tableau. 6.4.2. 3. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences de base d'arachide
39	Tableau 6.3. 1. Détail d'estimation de besoins en semence de soja pour la période 2025-2030	48	Tableau. 6.4.2. 4. Estimation de la production/de l'approvisionnement des semences certifiées de d'arachide
40	Tableau 6.3.1. 1. Résumé d'estimation des besoins en semences de soja pour la période 2025-2030	49	Tableau. 6.4.2. 5. Estimation de la distribution de semences d'arachide
40	Tableau 6.3.1. 2. Résumé d'estimation des besoins en semences de soja pour la période 2025-2030 (sur 30% d'estimation)	49	Tableau 6.4.3. 1. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences d'arachide
41	Tableau 6.3.2. 2. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences de base de soja	50	Tableau 6.4.3. 2. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de base d'arachide
41	Tableau 6.3.2. 3. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences certifiées de soja	51	Tableau 6.4.3. 3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences certifiées d'arachide
42	Tableau 6.3.3. 1. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de prébase de soja	51	Tableau 6.4.3. 4. Défis liés à la distribution de semences et solutions proposées pour arachide
42	Tableau 6.3.3. 2. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de base de soja	52	Tableau 6.4.4. 1. Environnement favorable pour le secteur semencier d'arachide
43	Tableau 6.3.3. 3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences certifiées de soja	55	Tableau 6.5. 4. Système de multiplication des graines de manioc
		56	Tableau 6.5. 5. État actuel de la capacité de certification des semences de manioc
		57	Tableau 6.5.5. 1. Actions proposées

	pour l'amélioration du système semencier du manioc
60	Tableau 6.5.5. 2. Budget estimé pour soutenir le développement du secteur des semences de manioc
62	Tableau 6.6. 1. Demandes estimées des semences d'igname
64	Tableau 6.6. 2. Indicateurs d'un environnement favorable à la production de semences d'igname
65	Tableau 6.6. 3. Capacité de multiplication des semences d'igname
65	Tableau 6.6. 4. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences
66	Tableau 6.6. 5. Synthèse du budget estimé pour l'igname
68	Tableau 7. 1. Plan d'investissement : Maïs
76	Tableau 7. 2. 7.2. Plan d'investissement : Riz
78	Tableau 7. 3. Plan d'investissement : Soja

Avant-propos

Au cours de ces dernières années, la République de Guinée, sous la haute impulsion de son Excellence Monsieur le Président de la République Mamadi DOUMBOUYA, Chef de l'Etat, a engagé des réformes majeures pour transformer structurellement son secteur agricole. C'est dans ce cadre, que se sont tenus les États Généraux du secteur agropastoral du 3 au 5 juillet 2024. Ces états généraux ont permis de poser un diagnostic clair sur les défis du secteur et de formuler des recommandations fortes. L'une des recommandations majeures issues de ces échanges a porté sur la mise en place d'un système durable de fourniture d'intrants de qualité, accessibles en quantité suffisante aux producteurs, afin d'assurer une croissance inclusive, améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté en milieu rural.

Consciente de l'importance stratégique du secteur semencier dans cette dynamique, la Guinée a adopté la Loi d'Orientation Agricole (L/2024/007/CNT) et une Stratégie Nationale de Fourniture Durable d'Intrants. Ces instruments visent à promouvoir une agriculture moderne, compétitive et durable, dans un environnement propice à l'investissement. Le développement du secteur semencier s'impose donc comme une priorité nationale, nécessitant l'élaboration d'une feuille de route spécifique, alignée sur les priorités nationales et régionales.

Cette feuille de route, élaborée dans une démarche participative et inclusive, reflète une volonté collective de moderniser l'agriculture guinéenne. Elle s'appuie sur les contributions constructives de l'ensemble des acteurs du secteur et sur les acquis du Gouvernement guinéen conduit par Monsieur Amadou Oury BAH, Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Sur les principes d'inclusion, de cohérence, de durabilité et de résilience, elle trace les lignes directrices d'un système semencier efficace.

Enfin, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à tous mes prédécesseurs en particulier le Ministre Félix LAMAH qui a initié ces états généraux, ainsi qu'à toutes celles et ceux, décideurs, experts, producteurs qui ont contribué à son élaboration. Mes remerciements vont également aux Partenaires Techniques et Financiers, aux institutions internationales de recherche agricole : CGIAR, Fondation Bill & Melinda Gates, l'Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Islamique de Développement, Banque Africaine de Développement, aux programmes TAAT et BASICS-II, à Sasakawa Africa Association, ainsi qu'aux acteurs du secteur privé, pour leur appui précieux.

Madame Aminata KABA

Ministre de l'Agriculture de la République de Guinée

Remerciements

Le Gouvernement de la République de Guinée exprime sa profonde gratitude à l'ensemble des partenaires et parties prenantes qui se sont réunis à Conakry, du 28 au 30 avril 2025, à l'occasion du Sommet national sur les semences. Cet événement majeur, organisé dans la continuité des États Généraux du secteur Agropastoral tenus en juillet 2024, a permis de franchir une nouvelle étape décisive dans la transformation structurelle de l'agriculture guinéenne.

Les échanges et contributions techniques de grande qualité, ainsi que l'engagement collectif des participants ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route nationale pour le développement du secteur semencier, assortie d'un plan d'action stratégique pour sa mise en œuvre. Ce cadre orientera les interventions en faveur d'un système semencier durable, compétitif et inclusif, au service de la sécurité alimentaire, de la croissance agricole et de la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Le Gouvernement de la République de Guinée remercie vivement les institutions internationales de recherche agricole (IAR), en particulier les centres du One CGIAR (IITA, ICRISAT, AfricaRice, ILRI), ainsi que les consortiums TAAT et BASICS-II, pour leur soutien technique et scientifique. L'expertise fournie à travers les Compacts du

TAAT sur les cultures stratégiques (riz, maïs, manioc, igname, soja), les politiques agricoles a été particulièrement précieuse. Nos remerciements vont également à Sahel Consulting, etc. pour leurs contributions techniques tout au long du processus. Nous sommes profondément reconnaissants envers la Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Union Européenne (UE) pour leur accompagnement stratégique et financier.

Le Gouvernement salue l'implication active des acteurs nationaux : les équipes du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, les services techniques, les producteurs, les entreprises semencières, les distributeurs d'intrants, ainsi que les organisations paysannes et opérateurs privés, dont les contributions ont permis de bâtir un cadre de référence partagé et opérationnel.

Enfin, le Gouvernement salue le travail remarquable de toutes les équipes mobilisées. Ensemble, faisons de cette feuille de route un levier de transformation durable de l'agriculture guinéenne.

M. Moriba MARA,

Conseiller en Charge des Questions Agricoles et Infrastructures (Ministère de l'Agriculture)

Président du Comité d'Organisation

Résumé

La diversité agroécologique de la République de Guinée se compose de plaines côtières, de hautes terres, de plaines intérieures, de collines et de montagnes, ainsi que de précipitations abondantes allant de 1 800 à plus de 3 000 mm par an. La superficie agricole est estimée à 13,7 millions d'hectares, soit 56 % du territoire national. Les conditions sont favorables au développement d'une grande diversité de systèmes de culture : cultures vivrières (riz, maïs, fonio, arachide, sorgho), légumes (tomate, piment, gombo, aubergine, chou, carotte, pomme de terre, etc.), racines et tubercules (manioc, igname, patate douce, taro, etc.), cultures fruitières et pérennes (banane, ananas, mangue, anacardier, palmier à huile, hévéa, etc.), élevage (volaille, bovins, ovins, caprins et porcins) et production de miel.

La présente feuille de route a été élaborée au cours d'un sommet organisé par le Gouvernement de la République de Guinée, avec un financement du projet de Construction d'un Système Semencier de Manioc Economiquement Durable, Phase 2 (BASICS-II) et du programme Technologies for African Agricultural Transformation (TAAT). Les filières considérées dans ce document incluent : le maïs, le riz, le manioc, l'igname, le soja et l'arachide. Le sommet mettra en lumière les voix des acteurs de la chaîne de valeur touchée par le dysfonctionnement du système semencier de cultures en Guinée telles que le riz, le maïs, le manioc, le soja, et l'arachide. Il permettra également de partager des réussites issues du Sud global concernant l'augmentation de la disponibilité de semences adaptées au climat, améliorées et exemptes de maladies dans le but d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs.

Grâce à ce plan et aux investissements prévus (de 2025/2026 à 2029/2038), la production de semences de riz certifiées sera multipliée, passant de 5 000 tonnes à 21 450 tonnes ; celle de soja, de 480 tonnes à 1 002 tonnes ; et celle d'arachide, de 4 600 à 33 600 tonnes. La production de boutures de manioc passera de 10 000 000 à 100 000 000 de boutures et celle de mini-plants d'igname, de 287 600 kg à 307 503 kg.

Les principaux éléments abordés par la feuille de route sont entre autres la sélection variétale, la production des semences de première génération (pré-base et base), la production des semences certifiées commerciales par les entreprises semencières et les producteurs multiplicateurs de semences, l'assurance qualité et la certification, le suivi-évaluation la formation et l'apprentissage, le renforcement des capacités, etc. Les budgets détaillés pour soutenir le développement du système semencier sont les suivants : maïs-29 500 335 dollars américains, riz-91 384 000 dollars américains, soja-14 071 440 dollars américains, arachide-5 380 000, manioc- 90 000,000 dollars américains et igname-34 328 048 dollars américains que représentent les investissements privés et publiques au cours de la période de cinq ans (2025 – 2030). Le budget comprend à la fois des investissements du secteur public et du secteur privé, en gardant à l'esprit que le secteur privé investit massivement dans la partie amont de la chaîne de valeur des semences (production de semences certifiées, conditionnement et commercialisation), tandis que le secteur public investit dans la partie aval (développement variétal, homologation, maintien et production de semences de sélection, et dans certains cas, la production de semences de base).

Cette somme devrait servir à mettre en place les infrastructures et former les ressources humaines nécessaires pour son fonctionnement. L'accent est mis sur l'importance de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG), la Direction Nationale de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, des organisations de producteurs, des associations de transformateurs et entreprises de transformation agro-alimentaires et garantit qu'une partie de l'investissement sera utilisée pour revitaliser ces institutions. Enfin, l'investissement servira à produire des semences de prébase, de base et certifiées, en quantités suffisantes pour couvrir les besoins nationaux, ce qui mettra fin à des décennies d'importation de semences et aidera le pays à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1. Introduction

La diversité agroécologique de la République de Guinée se compose de plaines côtières, de hautes terres, de plaines intérieures, de collines et de montagnes, ainsi que de précipitations abondantes allant de 1 800 à plus de 3 000 mm par an. La superficie agricole est estimée à 13,7 millions d'hectares, soit 56 % du territoire national. Les conditions sont favorables au développement d'une grande diversité de systèmes de culture : cultures vivrières (riz, maïs, fonio, arachide, sorgho), légumes (tomate, piment, gombo, aubergine, chou, carotte, pomme de terre, etc.), racines et tubercules (manioc, igname, patate douce, taro, etc.), cultures fruitières et pérennes (banane, ananas, mangue, anacardier, palmier à huile, hévéa, etc.), élevage (volaille, bovins, ovins, caprins et porcins) et production de miel.

La croissance agricole est principalement tirée par l'augmentation des superficies cultivées, qui augmentent à un rythme moyen d'environ 3 % par an (3,2 % en 2010 ; ANASA). Les rendements des cultures ont cependant très peu évolué ces dernières années et restent bien en deçà de leur potentiel pour permettre au secteur de jouer son rôle de principal moteur du développement socio-économique de la Guinée. Malgré les efforts déployés par l'État et ses partenaires au cours des vingt dernières années, les pratiques restent relativement inchangées. La promotion de nouvelles approches techniques, la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire restent insuffisants. Moins de 8 % des superficies cultivées reçoivent des semences améliorées, et une moyenne de 7 kg d'engrais est utilisée par hectare et par an. L'absence d'un système de crédit rural fonctionnel entrave l'adoption d'équipements et l'utilisation d'intrants (PSN, 2015). Le secteur agricole (cultures et élevage), qui emploie 79 % de la population rurale et 64,41 % de la population nationale, est caractérisé par des systèmes extensifs et improductifs.

Les systèmes de culture sont majoritairement traditionnels (culture sur brûlis, outils manuels), utilisant très peu d'intrants de qualité (semences améliorées, engrais et produits phytosanitaires) et de services de mécanisation (tracteurs, moissonneuses-batteuses, etc.). Il en résulte des rendements très faibles – 1,8 t/ha pour le riz par exemple, principal aliment de base de la population –, une faible rémunération du travail et une forte intensité de main-d'œuvre. Ces facteurs rendent difficile pour la Guinée d'atteindre ses objectifs d'autosuffisance alimentaire et de réduction de la pauvreté, qui touche encore 45 % de la population rurale contre 22 % en milieu urbain (INS, 2019). Ainsi, pour améliorer la production et la productivité agropastorales, il est essentiel de faciliter un accès durable à des intrants de qualité pour les agriculteurs et les éleveurs. Le secteur semencier en Guinée est largement sous-développé, avec un système de contrôle de la qualité et de certification des semences faible, un développement variétal limité (fondamental et certifié), des capacités humaines, infrastructurelles et financières insuffisantes des institutions de recherche et des centres semenciers pour l'amélioration des variétés/races et le maintien des variétés,

la production et le stockage des semences issues de la recherche, une faible capacité du secteur privé et une mise en œuvre inadéquate de la politique nationale des semences, des réglementations et des lois sur les semences.

Cependant, des solutions existent en Guinée pour inverser cette tendance, notamment l'utilisation de semences de qualité, qui constituent le déterminant le plus important du potentiel de production agricole, dont dépend l'efficacité des autres intrants agricoles. Des semences de qualité de variétés de cultures adaptées sont nécessaires pour répondre aux exigences des diverses agro-écologies et des systèmes de culture intensifs. L'augmentation soutenue de la production et de la productivité dépend dans une large mesure du développement de nouvelles variétés améliorées, des infrastructures et d'un système efficace d'approvisionnement en semences de qualité aux agriculteurs. En effet, malgré quelques réalisations (variétés améliorées, infrastructures diverses, existence d'un secteur privé plus ou moins structuré), le secteur semencier national est actuellement caractérisé par une institution dysfonctionnelle pour : la création variétale ; la sélection variétale, le maintien, le renouvellement variétal ; la production de semences certifiées ou commerciales en quantité et qualité suffisantes ; l'approvisionnement régulier en semences de pré-base et/ou de base ; le contrôle de la qualité des semences produites et commercialisées. Les centres de recherche agricole et les centres semenciers sont vétustes et sous-équipés. Il y a un manque de capacités pour le conditionnement et le stockage des

semences produites ; la commercialisation et la distribution ; la promotion et l'utilisation de semences certifiées de qualité ; d'organisations interprofessionnelles du secteur, etc.

Parmi les conformités réglementaires et de politique semencière nationale, il convient de mentionner le catalogue des espèces et variétés, les décrets relatifs aux Comités nationaux des semences, au Fonds national semencier, les règlements techniques spécifiques relatifs aux méthodes de production, de contrôle de qualité et de certification des semences et plants de plantes, ainsi que l'élaboration de la stratégie nationale pour l'approvisionnement durable des producteurs en intrants. Pour assurer le respect de la politique semencière régionale, les mesures suivantes doivent être prises en compte : 1. Mettre en œuvre le Règlement semencier régional harmonisé CEDEAO-UEMOA-CILSS, déjà publié au Journal officiel de la République de Guinée ; 2. Mettre à jour et diffuser les deux lois déjà ratifiées, l'une sur les semences et l'autre sur les ressources phylogénétiques ; 3. Réhabilitation de quatre (4) centres de traitement de semences avec des capacités de traitement allant de six cents (600) tonnes (Guéckédou), huit cents (800) tonnes (Koba/Boffa) et mille (1000) tonnes chacun (Kilissi/Kindia et Bordo/Kankan) ; 4. Signer et publier les textes d'application du Règlement Semencier Régional Harmonisé ; 5. Mettre à jour la politique semencière nationale ; 6. Présentation des principales chaînes de valeur en Guinée :

2. Chaînes de valeur des produits de base

2.1. Chaîne de valeur du riz :

La riziculture est au cœur de la Politique nationale de développement agricole (PNDA) de la Guinée en raison de l'importance de cette culture. Ceci est soutenu par l'existence d'une Stratégie nationale de développement du riz (SNDR1 et SNDR2). En effet, la riziculture occupe 80 % des exploitations et 67 % des superficies emblavées. Elle satisfait 65 % des besoins céréaliers et mobilise 37 % de la population active. Elle contribue à hauteur de 28 % au PIB du secteur primaire (Rapport de la Banque mondiale, 2024), de 11 % aux importations et de 6 % au PIB national (SNDR2, 2024). Selon l'Agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires (ANASA), la production de riz en 2022 s'élevait à 3 158 141 tonnes de paddy, avec une consommation par habitant estimée à environ 115 kg/personne/an. Les politiques et stratégies de développement de cette céréale reposent sur trois enjeux majeurs : la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté en milieu rural et l'équilibre de la balance commerciale du pays. Malgré les efforts d'investissement de l'État et du secteur privé, ces enjeux demeurent d'actualité. La Guinée compte quatre systèmes agroécologiques de production de riz :

La riziculture de coteaux ou pluviale : La riziculture pluviale, également appelée riziculture sèche, est de loin la plus répandue. Elle représente environ 65 % de la superficie totale cultivée chaque année et se pratique à flanc de colline, sur brûlis forestier après défrichement. Les opérations culturales sont manuelles. L'apport d'engrais est faible. Les rendements varient

entre 0,8 et 1,5 t/ha selon la fertilité naturelle et la régularité des précipitations. Ce système extensif, consommateur d'espace, confronté à une baisse de fertilité due à la réduction des jachères et à la pression des adventices, constitue la principale source de dégradation des ressources naturelles (forêt, cours d'eau, faune, etc.) et de la biodiversité. Une dynamique d'abandon de la riziculture à flanc de colline est observée en Basse-Guinée et en Guinée forestière au profit de cultures moins exigeantes comme l'arachide, le fonio et le manioc.

Système de production rizicole de bas-fonds : Les bas-fonds sont de petites dépressions à fond plat alimentées par de petits ruisseaux et des sédiments, formant des sols hydromorphes très propices à la riziculture. Ce système représente 10 % des superficies rizicoles du pays. Les rendements sont compris entre 1,5 et 2,5 t/ha. La Guinée forestière compte plus de bas-fonds que les trois autres régions naturelles du pays (SNDR2, 2024).

Système de production de riz de mangrove: Les plaines de mangrove sont des vasières argilo-limoneuses colonisées par la végétation de mangrove le long des estuaires et des fronts de mer. Ces vasières, continuellement submergées au rythme de la marée, s'enrichissent des sédiments emportés du continent par les pluies et les rivières, formant ainsi ce que l'on appelle les plaines de mangrove à fort potentiel rizicole. Ce sont les opportunités que les populations côtières ont saisies pour développer l'une des rizicultures les plus élaborées d'Afrique : la riziculture inondée de Bogoni (parcelles aménagées avec des digues, des digues et des drains). Cette riziculture représente 16 % des surfaces rizicoles et les rendements sont compris entre 1,5 et 3,5 t/ha. La fertilité naturelle de ces zones est stable si l'eau de mer, riche en limon, est admise dans les

parcelles pendant la saison sèche et de bonnes précipitations pendant la saison des pluies pour dissoudre le sel dans le sol. Le gouvernement guinéen, avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), a déployé de nombreux efforts pour développer et valoriser ces mangroves. Cependant, des contraintes liées à la salinité, à l'acidité et aux inondations persistent.

Système de production de la riziculture de plaine: Dépendant des facteurs climatiques (pluviométrie insuffisante ou excessive, calendrier des crues, etc.), ce système est particulièrement répandu en Haute Guinée ainsi que dans les préfectures de Gaoual et de Koundara (Moyenne Guinée). Il représente 9 % de la superficie rizicole et ses rendements varient entre 0,5 tonne et 2 tonnes/ha selon le rythme des pluies, les crues des rivières et de leurs affluents. La superficie des plaines aménageables est estimée à environ 120 000 ha (dont 80 000 ha en Haute Guinée). Ces grandes plaines intérieures ont retenu l'attention des politiques publiques de la période coloniale à nos jours pour leur aménagement et leur mise en valeur. Mais ces aménagements sont restés très limités et ont abouti, dans la grande majorité d'entre eux, à des résultats mitigés. La Guinée peine encore à valoriser ce grand potentiel rizicole. La riziculture de bas-fonds est confrontée à des contraintes liées au drainage, aux inondations, au manque de mécanisation et d'infrastructures post-récolte et de main d'œuvre valable en raison de l'exode (SNDR2, 2024).

2.2. Chaîne de valeur du maïs:

Les conditions de culture favorables du passé et le développement démographique et commercial peu incitatif n'ont pas incité les producteurs à s'intéresser à la diversi-

fication des cultures ni à la multiplication des activités génératrices de revenus. Le riz, principal aliment de base, représente 80 % de l'activité agricole. La concurrence qui se développe actuellement indique que la production de maïs gagne des parts de marché tant en milieu urbain que rural. La demande pour ce produit agricole (désormais source de revenus) ne fait plus de doute en raison de sa consommation humaine et animale croissante (aliment principal de l'élevage semi-intensif et intensif) malgré sa production non intensive. Selon l'ANASA, au cours des trois dernières années, les rendements ont varié comme suit au cours des campagnes agricoles : 266 175 tonnes (2022-2023), 616 727 tonnes (2023-2024) et 203 333 tonnes (2024-2025).

La question de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de la pauvreté doit être appréhendée de manière aussi large que possible, sans pour autant négliger le bien-être. La nécessité de diversifier les actions et d'améliorer les habitudes alimentaires à l'échelle territoriale permettrait à la Guinée d'être en mesure d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population. Malgré les efforts déployés par le gouvernement guinéen, les besoins de la population sont loin d'être satisfaits pour ces différents produits, d'où la nécessité d'intensifier et de diversifier les activités, entraînant un changement des habitudes alimentaires. Les rendements du maïs se situent actuellement autour de 2 t/ha, un niveau encore considéré comme faible.

Soybean value chain: Produced by the SABARI women's group of Sabadou Baranama in the Kankan prefecture and in animal feed and at the Kilissi research station for experimental purposes, soybeans were introduced in Guinea in the 1980s even if their

cultivation has not yet taken off despite their agri-food importance (production of soumbara, milk and soybean meat). In 2019, the Guinean Agricultural Research Institute (IRAG), in collaboration with the Argentinean Direct Seeding Production Association (AAPRESID in Spanish), experimented with two soybean varieties (TGX-1910-14F and Kaba g-115). The results obtained by IRAG as part of this TAAT-S project funded by the AfDB in 2019 showed that the Guinean savannah is well suited to this crop, with yields ranging from 0.800 to 2 tons per hectare. Soybean is one of the main and important sources of protein (40-42%) and vegetable oil (18-22%) commonly used in human nutrition (IRAG, 2019).

Chaîne de valeur soja : Produit par le groupement féminin SABARI de Sabadou Baranama dans la préfecture de Kankan et en alimentation animale et à la station de recherche de Kilissi à des fins expérimentales, le soja a été introduit en République de Guinée dans les années 1980 même si sa culture n'a pas encore décollé malgré son importance agroalimentaire (production de soumbara, de lait et de chair de soja). En 2019, l'Institut Guinéen de Recherche Agronomique (IRAG), en collaboration avec l'Association Argentine de Production de Semis Direct (AAPRESID en espagnol), a expérimenté deux variétés de soja (TGX-1910-14F et Kaba g-115). Les résultats obtenus par l'IRAG dans le cadre de ce projet TAAT-S financé par la BAD en 2019 ont montré que la savane guinéenne est bien adaptée à cette culture, avec des rendements allant de 0,800 à 2 tonnes par hectare. Le soja est l'une des principales et importantes sources de protéines (40-42 %) et d'huile végétale (18-22 %) cou-

ramment utilisées dans l'alimentation humaine (IRAG, 2019).

Le soja est une légumineuse importante en général et pour les femmes en particulier. Il est cultivé principalement pour ses graines, très riches en protéines et en huile. Il est également cultivé pour ses tiges et ses feuilles, qui servent d'engrais vert et de fourrage très appétent pour le bétail. Le soja est cultivé dans les mêmes conditions que les autres légumineuses (niébé, arachide, voandzou, etc.). Malgré son potentiel, la production de soja se heurte à de nombreux défis : la méconnaissance des techniques de production.

2.3. Chaîne de valeur de l'arachide :

Avec une contribution au PIB de près de 3 %, l'arachide constitue un secteur agricole loin d'être négligeable d'un point de vue économique. Elle distribue des revenus monétaires importants dans les principaux bassins de production, où elle constitue souvent la principale culture de rente. Le bassin de Dabola (préfectures de Dabola et, dans une moindre mesure, de Dinguiraye, Kouroussa et Faranah) est l'un des principaux bassins arachidières de Guinée, et celui où l'arachide joue le rôle le plus important dans l'économie agricole puisqu'elle représente, en moyenne, la moitié de la superficie des exploitations familiales. L'arachide est cultivée sur l'ensemble du territoire national, mais l'essentiel de la production (90 % du total) est concentré dans trois bassins : la Basse Guinée (Kindia, Boké, Téliélé), la Haute Guinée (Dabola, Kouroussa et Dinguiraye) et la Moyenne Guinée (Gaoual, Koundara, Mali), où elle consti-

tue souvent la principale culture de rente. Le rendement moyen est estimé à environ 1 t/ha, ce qui est conforme à la moyenne ouest-africaine. Ce rendement pourrait être considérablement amélioré, compte tenu des conditions agroécologiques favorables dans les principaux bassins, avec des semences de qualité et une meilleure adhésion aux pratiques techniques. La production d'arachide est estimée, faute de statistiques fiables, entre 400 000 et 450 000 tonnes par an. Elle a augmenté d'environ 5 % par an (plus vite que la croissance démographique) depuis le recensement agricole de 1999, principalement grâce à l'expansion des terres.

L'arachide est une légumineuse qui fixe l'azote atmosphérique, contribuant ainsi au maintien de la fertilité des sols. Ses fanes sont également importantes pour l'alimentation animale. Représentant une part importante des surfaces emblavées par les UP du bassin de Dabola, elle peut contribuer au développement durable des systèmes de culture (Rapport d'étude, juin 2018).

2.4. Chaîne de valeur du manioc :

Le manioc (*Manihot esculenta* Crantz) est un aliment de base pour près de 800 millions de personnes dans le monde, dont près de 500 millions d'Africains. Troisième source de glucides pour la consommation humaine, le manioc a été surnommé « culture du XXI^e siècle » par la FAO en raison de sa résilience aux environnements stressants créés par le changement climatique. En Guinée, le manioc est une culture importante, avec une production nationale estimée à 2 978 621 tonnes sur 325 532 hectares et un rendement moyen en racines de 9,15 tonnes par hectare (FAOSTAT, 2024).

Le manioc est un aliment de base pour les populations des zones arides de Guinée, où la fertilité des sols est très faible et où les agriculteurs ne peuvent pas utiliser d'intrants tels que des engrais coûteux et indisponibles. L'augmentation de la production sera cruciale ; cependant, il est judicieux de s'attaquer à la question des variétés hautement productives et résistantes aux maladies, ainsi que des variétés résilientes aux effets du changement climatique. Enfin, face à la demande croissante de boutures de manioc, la Guinée doit développer des systèmes hydroponiques semi-autotrophes (SAH) pour une multiplication rapide des graines de manioc.

Le sommet mettra en lumière les voix des acteurs de la chaîne de valeur touchés par le dysfonctionnement du système semencier pour des cultures telles que le riz, le maïs, le manioc, le soja et l'arachide en Guinée. Il présentera également des exemples de réussite des pays du Sud en matière d'augmentation de la disponibilité de semences adaptées au climat, améliorées et exemptes de maladies, afin d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs.

Ce sera l'occasion d'échanger sur les expériences de développement semencier d'autres pays, comme la RDC, le Nigeria, la Tanzanie, etc., ainsi que sur les propositions de TAAT et de BASICS-II pour la transposition à grande échelle et la reproductibilité dans d'autres pays africains où le manioc, le maïs, le soja et le riz, par exemple, jouent un rôle important dans la génération de revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour les pays ayant élaboré une feuille de route non opérationnelle, le sommet identifiera les lacunes pour une mise en œuvre complète du soutien. Il fournira également des informations sur le projet SEAF FAO/BAD mis en œuvre par TAAT au Bénin.

3. Justification du sommet

Le sommet mettra en lumière les voix des acteurs de la chaîne de valeur touchée par le dysfonctionnement du système semencier de cultures en Guinée telles que le riz, le maïs, le manioc, le soja, et l'arachide. Il permettra également de partager des réussites issues du Sud global concernant l'augmentation de la disponibilité de semences adaptées au climat, améliorées et exemptes de maladies dans le but d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs. Ce sera une occasion de discuter des expériences de développement de semences d'autres pays, comme la RDC, le Nigeria, la Tanzanie, etc., ainsi que les propositions de valeur de TAAT et BASICS-II pour la mise à l'échelle et la répliquabilité dans d'autres pays africains où le manioc, le maïs, le soja et le riz jouent par exemple à la fois un rôle important dans la génération des revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour les pays qui ont élaboré une feuille de route non opérationnelle, le sommet identifiera les lacunes pour que le soutien soit pleinement mis en œuvre. Il fournira également des informations sur le projet SEAF FAO/BAD exécuté par TAAT au Bénin.

4. But, objectifs et résultats attendus

But : Mettre en place un système semencier économiquement durable pour les chaînes de valeur prioritaires (riz, maïs, soja, arachide et manioc) afin de réaliser la transformation agricole en République de Guinée.

Objectifs :

1. Sensibiliser au rôle des semences de qualité dans la transformation agricole.
2. Partager les meilleures pratiques en matière de développement de systèmes semenciers durables pour le riz, le maïs, le soja, l'arachide et le manioc, ainsi que les propositions de valeur TAAT/BASICS-II, afin d'atteindre les objectifs du gouvernement.
3. Établir un cadre quinquennal pour accroître les investissements dans les systèmes semenciers durables pour le riz, le maïs, le soja, l'arachide et le manioc, afin d'assurer la sécurité alimentaire et la prospérité économique.

Résultats :

- Une feuille de route quinquennale pour le système semencier, assortie d'un plan d'investissement, a été élaborée pour la Guinée afin de stimuler l'approvisionnement en semences de qualité, issues de variétés adaptées au climat et au marché, répondant aux besoins croissants de l'alimentation et de l'industrie.
- Une sensibilisation accrue a été apportée à l'importance des systèmes semenciers (riz, manioc, maïs, soja et poisson) dans la transformation du secteur agricole en Guinée.
- L'environnement politique du secteur semencier s'est amélioré pour attirer les investissements du secteur privé.
- Les expériences du programme TAAT/BASICS II en matière de création de systèmes semenciers durables ont été partagées afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de prospérité économique, notamment la création d'emplois et l'accès à des aliments abordables.

5. Résumé des travaux du Sommet

5.1 Ouverture du Sommet :

La séance inaugurale a été marquée par plusieurs interventions de haut niveau. M. Moriba Mara, président du comité d'organisation et Conseiller de Monsieur le Ministre en charge des questions agricoles et des infrastructures, a souligné dans son allocution la nécessité de mettre en place un système semencier structuré et durable, inspiré des feuilles de route adoptées par d'autres pays de l'Union du fleuve Mano. Le représentant de l'IITA Dr Alfred Dixon a insisté sur l'importance de définir une feuille de route claire afin d'attirer des investissements ciblés et durables. Dr Martin Fregene de la (Banque Africaine de Développement - BAD) a présenté une analyse critique du système semencier guinéen, mettant en évidence la nécessité de réformes à la fois réglementaires et technologiques. Dr Lawrence Kent (Fondation Bill & Melinda Gates) a partagé des exemples de réussites observées dans d'autres pays africains. Dr Ougfaly Badji (Banque Islamique de Développement - BID) a plaidé pour l'adoption d'une politique semencière claire, accompagnée d'un plan d'action ambitieux et bien structuré.

Le Ministre a officiellement ouvert le sommet, appelant à une mobilisation collective pour faire face aux faibles rendements agricoles, notamment pour le riz (1,5 t/ha). Il a souligné la nécessité d'aligner les efforts du secteur agricole sur les ambitions du Programme SIMANDOU 2040, de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) et de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR2). Il a également réaffirmé l'engagement

personnel du Président de la République en faveur de cette transformation. Le Directeur Général, Dr Mamady Diawara, a dressé un état des lieux préoccupant du secteur semencier: faible production de semences certifiées, infrastructures inadéquates, et manque de traçabilité. Toutefois, il a noté des avancées significatives, comme l'exportation de semences (précisez la quantité) vers le Libéria en 2024. Il a également proposé la création d'un réseau d'excellence pour renforcer les capacités nationales. Des partenaires techniques et financiers, tels que la FAO et KOPIA (Corée) ont exprimé leur appui. Ils ont mis en avant l'importance d'une coopération régionale renforcée et la nécessité de s'appuyer sur un cadre stratégique cohérent pour garantir le succès des initiatives.

5.2 Session technique :

Les participants ont été répartis en cinq groupes thématiques, en fonction des cultures prioritaires. Le deuxième jour, six groupes de spéculations (maïs, riz, soja, arachide, igname et manioc) ont été constitués pour des séances de travail. Les résultats ont été utilisés comme intrants pour élaborer la feuille de route semencière en mettant l'accent sur les cadres politiques, réglementaires, institutionnels et juridiques, ainsi que sur les activités de production de semences, d'infrastructure / laboratoire, de développement des capacités humaines, de budgétisation, etc. À la fin de la deuxième journée, chaque groupe a présenté le travail accompli lors de la plénière et a sollicité des contributions pour améliorer leurs sections respectives. Un plan d'activité avec des échéanciers et des personnes responsables a été élaboré pour finaliser le document. Des groupes plus petits ont été reconstitués pour travailler le troisième jour afin de consolider les sections. La cérémonie de clôture a été honorée par la présence du Ministre de

l'Agriculture et de l'Elevage qui a prononcé le discours de clôture au nom de l'Honorable Ministre.

6. Elaboration de la feuille de route sur les semences

La feuille de route des semences, présentée dans cette section et les tableaux 6.1.1 à 6.9.5., propose une approche méthodique pour la multiplication des semences des principales cultures sur une période de 5 ans (2025-2030). Elle offre une analyse complète du système semencier, en intégrant les capacités humaines et infrastructurelles, et propose des solutions, ainsi qu'un budget pour combler les lacunes et relever les défis identifiés. Cette feuille de route précise également les rôles des parties prenantes responsables de la production, de la commercialisation et de la certification des semences. Elle identifie les bases de sélection nécessaires, ainsi que les semences certifiées requises pour les zones de production de neuf grandes chaînes de valeur alimentaires : maïs, riz, soja, arachide, manioc et igname. Il est recommandé que ce document soit révisé annuellement par les principales parties prenantes au cours d'ateliers de suivi, afin de garantir une mise en œuvre efficace et adaptée aux évolutions du secteur.

6.1 Production de semences de maïs

6.1.1 Contexte et justification :

La production nationale du maïs en République de Guinée est estimée aujourd'hui à 1 144 000 t/an. Le marché du maïs a connu,

durant ces vingt dernières années, une évolution importante, avec l'urbanisation et surtout l'émergence d'une filière avicole semi-industrielle importante induisant une forte demande en maïs. Cependant, malgré les énormes potentialités naturelles de production de maïs sur l'ensemble du territoire national, plusieurs contraintes se posent au développement de cette spéculation, dont l'indisponibilité de variétés améliorées, le manque de semences de bonne qualité, l'avènement, depuis quelques années, de la chenille légionnaire qui menace aujourd'hui la culture du maïs.

Ainsi, une stratégie de développement de la filière maïs-phase 2 (SNDM2), qui couvre la période 2024-2030 a été élaborée pour faire face au déficit en maïs. Parmi les axes stratégiques de cette Stratégie, l'accès aux semences de qualité constitue une préoccupation majeure. L'un des objectifs de la SNDR2 est d'assurer, sur l'ensemble du territoire national, la disponibilité et l'accessibilité de semences sélectionnées répondant aux exigences et aux besoins du marché. Ainsi des documents de prévisions de la production de maïs ont été élaborés. Elles prennent en compte les superficies et les productions attendues et le taux de couverture des périmètres de maïs par les semences améliorées d'ici 2030 (Tableau 6.1.1 et Tableau 6.1.2). L'objectif de cette stratégie est de couvrir, d'ici à l'horizon 2030, en semences améliorées, à travers un système formel, la totalité des superficies des zones écologiques du pays à la fin de la mise en œuvre de cette stratégie.

Capacités nationales de production de semences sont - semences certifiées, 2 835 tonnes/an. Semences de base est produites par l'IRAG à travers ses centres spécialisés en culture de maïs. Semences de prébase est également produites par l'IRAG à travers ses centres spécialisés en culture de maïs. Concernant les capacités nationales de

distribution, l'IRAG distribue sur les demandes des semences de prébase et de base qu'il a produites. Les producteurs de semences, quel que soit le type, livrent une partie aux distributeurs et une autre partie aux producteurs privés. Ils sont donc à la fois producteurs et distributeurs de semences.

Le tableau 6.1.2 montre les défis liés à la production, à la distribution et à la conservation des semences de maïs en Guinée. La filière maïs en Guinée est confrontée à plusieurs contraintes structurelles, techniques et organisationnelles qui limitent son développement et son apport à l'autosuffisance alimentaire. Les défis liés à la production sont liés à l'insuffisance de structures et de réglementation : le système de recherche et de certification des semences reste faible, malgré l'appui de la CEDEAO et l'existence d'un décret non appliqué. La culture est vulnérable à des maladies fongiques comme Helminthosporiose ; la chenille légionnaire et les insectes des denrées stockées.

Tableau 6.1. 1. Détail d'estimation des besoins en semences de maïs pour la période 2025-2030

Filière/Culture: Maïs	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Objectif de production de la culture (T/An)	203 333	213 500	224 175	235 383	247 153
Rendement moyen de la culture (T/Ha)	1,45	1,7	2	2,5	3
Superficie nécessaire à la production céréalière (Ha)	140 230	125 588	112 087	94153	82 384
Taux de semis pour les semences certifiées (Kg/Ha)	25	25	25	25	25
Semences certifiées nécessaires (T)	3 506	3 140	2 802	2 354	2 060
Rendement dans les champs de semences certifiées (T/Ha)	1,45	1,7	1,9	2,1	2,5
Superficie nécessaire pour produire des semences certifiées (Ha)	2 418	1 847	1 475	1 121	824
Taux de semis de semences de base (Kg/Ha)	20	20	20	20	20
Semences de base nécessaires (T)	48	37	29	22	16
Rendement dans les champs de semences de base (T/Ha)	1	1	1	1	1

Filière/Culture: Maïs	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Superficie nécessaire pour produire des semences de base (Ha)	48	37	29	22	16
Taux de semis des semences de pré-base (Kg/Ha)	17	17	17	17	17
Semences de pré-base nécessaires (T)	0,82	0,63	0,5	0,38	0,28

Tableau 6.1.1. 1. Résumé d'estimation des besoins en semences de maïs pour la période 2025-2030

Filière/Culture: Maïs	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Objectif de production de la culture (T/An)	203 333	213 500	224 175	235 383	247 153
Semences certifiées nécessaires (T)	3 506	3 140	2 802	2 354	2 060
Semence de Base nécessaire (T)	48	37	29	22	16
Semences de pré-base nécessaires (t) demande	0,82	0,63	0,5	0,38	0,28

Tableau 6.1.1. 2. Résumé d'estimation des besoins en semences de maïs pour la période 2025-2030 (sur 30% d'estimation)

Filière/Culture: Maïs	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Objectif de production de la culture (T/An) - 30% de demande	61 000	64 050	67 253	70 615	74 146
Semences certifiées nécessaires (T) - 30% de demande	1 052	942	841	706	618
Semences de base nécessaires (kg) - 30% de demande	14, 4	11,1	8,7	6,6	4,8
Semences de pré-base nécessaires (T) - 30% de demande	0,246	0,189	0,15	0,114	0,084

Tableau 6.1. 2. Capacité de production/de l'approvisionnement de semences de maïs

Tableau 6.1.2. 1. Capacité de semences de prébase de maïs pour la période 2025-2030

Semences de prébase					
	Nom du producteur de semences	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (T/an) [A]	Production réelle actuelle (T) [B]	Différence B-A (T)
1.	Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)	Institut de Recherche Public	0.8	0.5	-0.3

CODE : Type de producteur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative d'Agriculteurs

Tableau 6.1.2. 2. Capacité de production de semences de base de maïs pour la période 2025-2030

Semences de base					
	Nom du producteur de semences	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (MT/an) [A]	Production réelle actuelle (Kg) [B]	Différence BA (MT)
1.	IRAG	2	152	52	-100

CODE : Type de producteur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative d'agriculteurs

Tableau 6.1.2. 3. Capacité de production de semences certifiées

Semences certifiées						
	Nom du producteur de semences	Contact	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (T/an) [A]	Production réelle actuelle (T) [B]	Différence B-A (T)
Basse Guinée						
1.	Mohamed KEITA	628 14 08 33	4	15	15	0
2.	Yaya BAH	620 29 88 82	4	10,1	10,1	0
3.	Adamou TRAORE	628 47 43 32	4	7,5	7,5	0
Moyenne Guinée						
2.	Boubacar BAH	622 92 47 03	4	45	40	-5
3.	Abdou-laye Aziz DIALLO	620 24 83 83	4	45	45	0
4.	EL.Sou-leymane DANSOKO	628 89 92 83	4	112,5	100	-12,5
Haute Guinée						
5.	Sayon KEITA	621 32 85 11	3	90	67,5	-22,5
6.	Alpha DOUM-BOUYA	628 90 30 89	3	150	112,5	-37,5
7.	Ben Kadi	620 17 49 67	3	90	67,5	-22,5
Guinée Forestière						

Semences certifiées						
8	Christine LOUA	622 40 89 51	4	112,5	112,5	0
9	Lanciné CAMARA	621 18 03 48	4	67,5	67,5	0
10	Albert DORE	627 13 73 60	4	225	225	0
Total				970,1	880,2	-89,9

CODE : Type de producteur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative d'Agriculteurs

Tableau 6.1.2. 4. Distributeur de semences de maïs

	Nom du distributeur de semences	Type de distributeur de semences (voir les codes ci-dessous)	Quantité estimée de semences distribuées annuellement (T)	Estimation du pourcentage de semences distribuées via cette entité (si C inconnu)
	A	B	C	D
1	IRAG	2	Non disponible	Non disponible
2	DNA (Centre semencier)	1	Non disponible	Non disponible
3	FUPROMA	3	Non disponible	Non disponible
4	AUTRES PRODUCTEURS	4	Non disponible	Non disponible

NB : Généralement les producteurs distributeur repartissent leur production comme suite : Valorisation : 60% ; Consommation : 15% ; Semences : 5% et Autres : 20%

6.2 Résumé de la feuille de route pour la production des semences de riz

6.2.1 Contexte et justification

En République de Guinée, le riz constitue un grand enjeu social, économique et politique. Cette denrée est l'aliment de base de la population guinéenne qui en consomme plus de 100 kg de riz net par an et par capita. Ce riz est cultivé sur l'ensemble du territoire national et constitue la principale spéculation agricole pour 80% des exploitations agricoles, correspondant à 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers, 37% de la population active, 17% du PIB primaire et 6% du PIB national.

La production de riz est actuellement de 2.475.325 tonnes de paddy pour l'année 2023. Cette production a connu une hausse significative sur la période de 2008 à 2018 passant de 1.465.700 tonnes en 2008/2009 à 2.340.000 tonnes en 2017/2018.

Bien que la Guinée soit un grand pays rizicole, sa production ne couvre pas ses besoins en riz, tellement que la consommation est élevée. Pour combler le déficit en riz, la Guinée importe chaque année près de la moitié de sa consommation, soit environ 800 000 tonnes de riz net. Les importations de riz sont en constante augmentation malgré les efforts de l'Etat qui considère le développement de la riziculture comme l'une de ses plus grandes priorités.

Pour toutes ces réalités, le riz représente une denrée stratégique pour la Guinée et a toujours été au centre de toutes les stratégies de développement agricole et d'amélioration de la sécurité alimentaire du pays.

La vision de la SNDR2 est « d'assurer l'autosuffisance du pays en Riz à moyen terme et exporter sur les marchés sous-régional et international à long terme ». Cette vision traduit un environnement où les exploitants riziocoles et les autres acteurs de la filière contribuent à l'amélioration de la productivité rizicole, mais aussi à la promotion de la transformation pour un riz de qualité,

compétitif sur le marché. Enfin, cette vision est orientée vers « un objectif de développement durable, de sécurité alimentaire et de réduction drastique du déficit de la balance commerciale agricole de la Guinée ». Son objectif global est de « contribuer à une augmentation soutenue et durable de la productivité rizicole pour assurer l'autosuffisance alimentaire et résorber le déficit de la balance commerciale du riz ».

Hypothèses pour l'estimation des besoins en semences de riz du Plan d'investissement sur le secteur semencier pendant 5 ans. Ces hypothèses sont tirées de la SNDR2 qui se fixe comme objectif l'autosuffisance en riz en 2030 avec un niveau de production de 5 000 000 tonnes dégagent un excédent de 1 500 000 tonnes. Les hypothèses-clés considérées sont les suivantes :

- Quantité de paddy à terme : 5 000 000 de tonnes ;
- Taux d'utilisation de semences certifiées par les riziculteurs : 30% (les 70 % sont les semences paysannes) ;
- Rendement moyen de production de paddy variant entre 1,5 en première année et 3,5 en cinquième année ;
- Taux de semis par ha pour les semences certifiées est de 60 kg pour les trois premières années et 50 kg pour les deux dernières années ;
- Taux de semis par ha pour les semences de base et prébase est de 30 kg/ha ;
- Rendement moyen de multiplication des semences de base en semences certifiées est de 2,5 t/ha en première année et 3 t/ha pour les autres années ;
- Rendement de multiplication des semences de prébase en semences de base est de 3 t/ha.

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

Les besoins en semences sont les suivants :

- Semences certifiées : 5 000 tonnes en année 1, 15 000 en année 2, 18 000 en année, 20 000 en année 4 et 2 1430 en année 5.
- Semences de base : 60 tonnes en année 1, 150

- en année 2, 180 en année, 210 en année 4 et 214 en année 5.
- Semences de prébase : 0,6 tonnes en année 1, 1,5 en année 2, 1,8 en année, 2,1 en année 4 et 2,13 en année 5.
- Les capacités nationales de production de semences de prébase, base et certifiées de riz :
- L'IRAG a un grand potentiel de production prébase et de base mais sa production actuelle n'est pas bien connue ;
- Au total, 11 entités (individus, entreprises et coopératives) déclarent avoir des capacités de production de semences certifiées variant entre 5 et 300 tonnes par an. Cependant, les productions réelles ;
- Les capacités nationales de distribution des semences de prébase, base et certifiées de riz :
- L'IRAG distribue, à la demande, les semences de prébase et de base qu'il a produites ;
- Toutes les entités qui produisent des semences, quelque soit le type, livre une partie aux distributeurs et distribuent l'autre partie à des particuliers. Ils sont donc à la fois producteurs et distributeurs de semences ;
- Tidiane Agriculture est la seule entreprise reconnue comme distributeur de semences de riz en République de Guinée. Peut-être qu'il y a en a d'autres.
- Défis liés à la production et la distribution des semences de riz
- Le défis le plus important est l'absence de loi nationale relative à la production, à la commercialisation et au contrôle des semences, un défi transversal, qui concerne toutes les spéculations et demeure le fondement du système semencier formel. La L024/2007/AN a été adoptée par l'assemblée nationale en 2007 mais n'a pas encore été promulguée, de l'avis de participants. Le règlement de la CEDEAO/C/REG.4/05/208, portant harmonisation des règles régissant le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO, a été publié au journal officiel de la république de Guinée par le WAAPP.
- Le second défis est l'insuffisance de demande paysanne de semences solvable. A ce sujet, les participants reconnaissent que les paysans achètent rarement les semences de riz de qualité à cause d'un prix qui serait élevé. Ils accèdent aux semences de qualité à travers les dons de l'Etat et les appuis des projets de développement agricole et autres institutions à caractère humanitaire ;
- Insuffisance de ressources humaines (contrôleurs semenciers, sélectionneurs riz), d'infrastructures (laboratoire de semence) et de domaines aménagés au niveau de la recherche agronomique et de la direction nationale de l'agriculture ;
- Eloignement des centres de conditionnement des semences par rapport aux grandes zones de production. La Guinée ne compte que quatre centres de traitement et de conditionnement semences ;
- Faible production de semences brutes selon l'entreprise de distribution de semence.
- A chacun de ces défis, plusieurs solutions sont proposées par les participants.
- Environnement de production des semences de prébase, base et certifiées de riz :
- Sur les 14 indicateurs à renseigner, seul deux l'ont été : le nombre de chercheurs sélectionneurs qui n'est que d'un et le nombre de nouvelles variétés créées au cours de 5 dernières années qui est d'une (CK 450) ;
- Les données sur les 12 autres indicateurs doivent être fournies à l'expert national riz par l'IRAG et la DNA.

6.2.1. Détail d'estimation de demande en semences de riz - Ecosystème Coteau, plaine alluviale, plaine de mangrove et bas-fonds

Tableau 6.2.1. 1. Détail d'estimation de demande en semences de riz - Ecosystème Coteau, plaine alluviale, plaine de mangrove et bas-fonds

Chaîne de valeur/Culture	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Hypothèses du secteur du paddy					
Objectif de production de la culture (T/An)	125 000	500 000	750 000	1 200 000	1 500 000
Rendement moyen de la culture (T/Ha)	1,5	2	2,5	3	3,5
Superficie nécessaire à la production de la culture (Ha)	83 300	250 000	300 000	400 000	428 600
Taux de semis pour les semences certifiées (Kg/HA)	60	60	60	50	50
Semences certifiées nécessaires (T)	5 000	15 000	18 000	20 000	21 430
Rendement dans les champs de semences certifiées (T/Ha)	2,5	3	3	3	3
Superficie nécessaire pour produire des semences certifiées (Ha)	2 000	5 000	6 000	7 000	7143
Taux de semis de semence de base (Kg/HA)	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Semence de Base nécessaire (T)	60	150	180	210	214
Rendement dans les champs de semences de base (T/Ha)	3	3	3	3	3

Chaîne de valeur/Culture	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Superficie nécessaire pour produire des semences de base (Ha)	200	50	60	70	71
Taux de semis pré-base (Kg/HA)	30	30	30	30	30
Semences de pré-base nécessaires (T)	0,6	1,5	1,8	2,1	2,13

Chaîne de valeur/Culture : Riz	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Objectif de production de la culture (T/An)	125 000	500 000	750 000	1 200 000	1 500 000
Semences certifiées nécessaires (T)	5 000	15 000	18 000	20 000	21 430
Semence de Base nécessaire (T)	60	150	180	210	214
Semences de pré-base nécessaires (T)	0,6	1,5	1,8	2,1	2,13

Tableau 6.2.1. 2. Résumé d'estimation de 30% des besoins en semences de riz pour la période 2025-2030 (sur 30% d'estimation)

Chaîne de valeur/Culture	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Hypothèses du secteur du paddy					
Objectif de production de la culture (T/An) - 30%	37 500	150 000	22 5000	360 000	450 000
Semences certifiées nécessaires (T) - 30%	1 500	4 500	5 400	6 000	6 429
Semence de Base nécessaire (T) - 30%	18	45	54	63	64,2
Semences de pré-base nécessaires (T) - 30%	0,18	0,45	0,54	0,63	0,639

Tableau 6.2.2. 1. Capacité de production/de l'approvisionnement de semences de prébase de riz

Semences de pré-base					
	Nom du producteur de semences	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (T/an) [A]	Production réelle actuellement (Kg) [B]	Différence BA (T)
1.	IRAG	2	5	0,5	4,5

CODE : Type de producteur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative de producteurs

Tableau 6.2.2. 2. Capacité de production/de l'approvisionnement en semences de base de riz

Semences de base					
	Nom du producteur de semences	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (MT/an) [A]	Production réelle actuelle (Kg) [B]	Différence BA (MT)
1.	IRAG	2	200	120	80

CODE : Type de producteur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative d'agriculteurs

Tableau 6.2.2. 3. Capacité de production/de l'approvisionnement de semences certifiées de riz

Semences certifiées						
	Nom du producteur de semences	Contact	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (MT/an) [A]	Production réelle actuelle (Kg) [B]	Différence BA (MT)
1.	Coopérative semencière de Koba	622 31 75 33	5	40	40	0
2.	PJDD-SARLU	628 53 72 11	3	200	100	100
3.	AGRO-TOP SERVICE	621 95 90 56	3	150	70	80
4.	Moussa CAMARA Siguiri	621 63 66 49	4	50	50	0
5.	Imourana KALE Kouroussa	622 85 66 96	4	12	12	0
6.	Mory KANTE Kissidougou	621 33 72 88	4	60	60	0
7.	Amara FOFA-NA Dabola	622 31 65 70	4	5	5	0
8.	Entreprise agricole Thierno Boubacar KALLO	62204 52 99	3	240	240	0
9.	Amara MAGASSOUBA Dinguiraye	628 05 02 84	4	2	2	0
10.	SAF SARLU	621 71 72 72	3	50	50	0
11.	Elhadj Mamadou Bobo Denken	664 36 96 11	4	300	0	300
	Total					

CODE : Type de producteur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative d'Agriculteurs

Tableau 6.2.2. 4. Capacité de distribution de semences certifiées de riz

	Nom du distributeur de semences A	Contact	Type de distributeur de semences (voir les codes ci-dessous) B	Quantité estimée de semences distribuées annuellement (MT) C	Estimation du pourcentage de semences distribuées via cette entité (si C inconnu) D
1.	IRAG		2	120	
2.	DNA		1		
3.	Entreprise Tidiane	622 17 00 99	3	3 000	
4.	Coopérative semencière de Koba	622 31 75 33		40	
5.	PJDD-SARLU	628 53 72 11			
6.	AGRO-TOP SERVICE	621 95 90 56			
7.	Moussa CAMARA Siguiri	621 63 66 49	4	50	
8.	Imourana KALE Kouroussa	622 85 66 96	4	12	
9.	Mory KANTE Kissidougou	621 33 72 88	4	30	
10.	Amara FOFANA Dabola	622 31 65 70	4	5	
11.	Entreprise agricole Thierno Boubacar KALLO	62204 52 99	3	140	

	Nom du distributeur de semences A	Contact	Type de distributeur de semences (voir les codes ci-dessous) B	Quantité estimée de semences distribuées annuellement (MT) C	Estimation du pourcentage de semences distribuées via cette entité (si C inconnu) D
12.	Amara MA-GASSOUBA Dinguiraye	628 05 02 84	4	2	
13.	SAF SARLU	621 71 72 72	3	50	

Type de distributeur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative de producteurs 6 = Revendeur agricole 7 = Autre

6.2.3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de prébase et base de riz

Tableau 6.2.3. 1 Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de prébase et base de riz

	Défis/Gaps	Solutions proposées
1.	Insuffisance de ressource humaine	Recrutement du personnel (chercheurs)
		Renforcement de capacité du personnel
2.		Acquisition et aménagement des domaines
3.	Insuffisance des infrastructures	Construction et équipement d'un laboratoire national de semence
		Acquisition de kits mobile d'analyse de semence pour les centres et stations de recherche
		Construction de banque de gène

Tableau 6.2.3. 3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences certifiées de riz

	Défis/Gaps	Solutions proposées
1.	Accès des paysans au marché de semence	Etablir les contrats et partenariat public privé (PPP)
2.	Difficulté d'accès aux intrants, système de distribution inefficace	Améliorer le système de distribution des intrants en impliquant le secteur privé
3.	Manque de législation sur les semences	Légiférer, publier et appliquer les textes juridiques

6.2.3.4 Défis liés à la distribution de semences et solutions proposées

Tableau 6.2.3. 4. Défis liés à la distribution de semences et solutions proposées

	Défis/Gaps	Solutions proposées
1.	Manque de contrôleurs semenciers	Mise en place du système de certification
2.	Insuffisance de producteurs semenciers	Encourager l'émergence de nouveaux semenciers
3.	Eloignement des centres de conditionnement par rapport aux zones de production	Décentraliser le traitement et conditionnements des semences par de petites unités
4.	Faible qualité de semences brutes	Mise en place et opérationnalisation du système de certification
		Renforcement capacité des paysans semenciers et des autres acteurs de la chaîne de valeur semences

6.2.4. Environnement favorable pour le secteur semencier de riz

Tableau 6.2.4. 1. Environnement favorable pour le secteur semencier de riz

Indicateurs d'environnement favorable	
Nombre de sélectionneurs (public)	1
Nombre de sélectionneurs (privé)	0
Le pays a-t-il une politique semencière ?	Oui
Nombre d'inspecteurs de semences	10
Nombre de producteurs de semences (privés)	
Fréquence des réunions du comité de diffusion des variétés	0
Nombre de nouvelles variétés commercialisées au cours des 2 dernières années	2
Nombre de nouvelles variétés commercialisées au cours des 5 dernières années	1
Volume de semences importées au cours de la dernière année	216 T
Temps moyen nécessaire pour commercialiser une variété	NA
Prix des semences certifiées (GNF/Kg)	
Le pays dispose-t-il d'un catalogue de variétés	Oui
Nombre de variétés dans le catalogue des variétés	Billo
Année de dernière mise à jour du catalogue des variétés	Billo

Principaux défis à la mise en place d'un environnement favorable :

Les années 2004 et 2005 ont été marquées par l'intervention de la FAO à travers le financement et l'élaboration de deux projets de lois dont un portant sur la production, le contrôle et la commercialisation des semences et plants et le second sur la gestion des ressources phylogénétiques à usage agricole. Deux projets de lois ont été ratifiés en 2007 par l'Assemblée Nationale d'alors et ont valeur de dossiers importants de l'activité semencière en Guinée.

Suite à ces projets de lois, la Guinée a été partie prenante de l'élaboration des textes réglementaires semenciers CEDEAO qui sont diffusés au journal officiel de la République et applicables en Guinée. Les textes d'application sont élaborés et soumis pour signature.

Défis d'ordre institutionnels sont (i) insuffisance de ressources humaines qualifiées et (ii) l'inexistence d'un système d'information et de sensibilisation des producteurs, (iii) défis d'ordre législatif, réglementaire et administratif, (iv) manque des textes d'application sur les semences et plants et (v) manque d'infrastructures et d'équipements appropriés

6.3 Résumé de la feuille de route pour la production des semences de soja

6.3.1 Contexte et justification (Hypothèse)

Le soja ou soya, (*Glycine max*) est une légumineuse qui contient beaucoup plus de protéines et d'acides aminés essentiels. Sa consommation est donc très souhaitable pour les populations mal nourries en général et pour les enfants atteints de marasme en particulier. La culture du soja en Guinée a pratiquement commencé dans les années 80 avec son introduction dans les facultés d'agronomies pour les thèmes de mémoires d'études supérieures. Malgré cette introduction dans les institutions d'enseignements supérieurs, le développement de la culture s'est limité au stade expérimental et n'a pas connu de large diffusion en milieu paysan.

Les tests variétaux dans les centres de recherche agronomiques de l'IRAG et quelques tests sporadiques en milieu paysan n'ont pas permis l'adoption de la culture. La multiplication des fermes d'élevage a été un système déclencheur du développement de la culture du soja en Guinée. L'importation de grande quantité de produits alimentaires à base de soja pour la volaille a été un poids économique insupportable pour les fermiers. L'intensification de la culture du soja en Guinée s'impose comme solution idéale.

La production de soja en République de Guinée

est en nette croissance grâce à des initiatives privées et des soutiens financiers, notamment celui de la Banque Africaine de Développement (BAD) de 28 millions de dollars pour structurer la filière. Bien que le soja soit une culture relativement nouvelle en Guinée, elle est considérée comme une opportunité économique majeure avec un potentiel de forte demande, car elle répond aux besoins alimentaires et soutient l'industrie agroalimentaire. Ce financement, vise à améliorer les revenus des producteurs et à renforcer l'autosuffisance alimentaire. Les informations sur la production du soja en Guinée sont très limitées : Des femmes comme Mme Samoura Karima ont initié des projets pilote, valorisant des dizaines d'hectares et obtenant des rendements encourageants. Malgré le potentiel, la culture du soja nécessite un appui et un accompagnement des producteurs pour mieux structurer de la filière. Il est essentiel de structurer l'ensemble des chaînes de valeur pour que le secteur informel puisse bénéficier pleinement du potentiel du soja. Le système semencier du soja est quasi inexistant en Guinée compte tenu de la méconnaissance de la culture. Pourtant les conditions climatiques de toutes les régions naturelles du pays sont favorables à sa culture. Du fait des conditions climatiques favorables, des sols propices et du marché qui se développe de plus en plus avec les multiples fermes d'élevages, la culture du soja doit être intensifiée en commençant par le système semencier.

Hypothèses pour l'estimation des besoins en semences de soja du Plan d'investissement sur le secteur semencier pendant 5 ans.

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

Les besoins en semences sont les suivants :

- Semences certifiées : Année 1 = 4 800 000 tonnes ; Année 2 = 7 500 000 ; Année 3 = 8 000 000 ; Année 4 = 8 333 333 ; Année 5 = 10

- 000 000 tonnes
- Semences de base : Année 1 = 300 000 tonnes ; Année 2 = 416 667 ; Année 3 = 333 333 ; Année 4 = 277 778 ; Année 5 = 333 333 tonnes
 - Semences de prébase : Année 1 = 25 000 tonnes ; Année 2 = 29 762 ; Année 3 = 22 222 ; Année 4 = 17 361 ; Année 5 = 20 833 tonnes

Les capacités nationales de production de semences de prébase, base et certifiées de soja :

- Le potentiel de production de prébase et de base existe à L'IRAG, mais peu exploité
- Quelques producteurs leaders de Mandiana, Kankan (Groupement SABARI / Kankan) ; Mafèrya et Dubreka déclarent cultiver le soja, mais avec une production de semence non connue

Les capacités nationales de distribution des semences de prébase, base et certifiées de riz :

- Le Groupement SABARI / Kankan a évalué sa production à 2000kg sans préciser s'il s'agit de semence certifiée ou de produit de consommation et pas de canaux de distribution.

Défis liés à la production et la distribution des semences de riz

- La L024/2007/AN adoptée par l'assemblée nationale en 2007 sur la production, la com-

mercialisation des produits agricoles n'est pas appliquée. Le système semencier national est pratiquement au ralenti. Le règlement de la CEDEAO/C/REG.4/05/208, portant harmonisation des règles régissant le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO, a été publié au journal officiel de la république de Guinée par le WAAPP.

- Insuffisance de ressources humaines (sélectionneurs, contrôleurs semenciers,)
- Manque de variétés performantes et Insuffisance des semences de sélectionneur
- Absence de mesure d'accompagnement dans la production de soja
- Manque infrastructures de conservation
- Manque de savoir-faire technique dans la production et la transformation du soja
- Très faible utilisation du soja dans l'alimentation humaine
- Utilisation des tourteaux très limitée dans l'alimentation des animaux

Environnement de production des semences de prébase, base et certifiées de soja :

- La politique semencière existe mais non mise à jour
- Deux variétés sont inscrites au catalogue national depuis 2018

Tableau 6.3. 1. Détail d'estimation de besoins en semence de soja pour la période 2025-2030

Chaîne de valeur/Culture : Soja	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Hypothèses du secteur du paddy					
Objectif de production de la culture (T/An)	80 000	150 000	200 000	250 000	300 000
Rendement moyen de la culture (T/Ha)	1,0	1,2	1,5	1,8	1,8
Superficie nécessaire à la production de la culture (Ha)	80 000	125 000	133 000	138 889	167 000
Taux de semis pour les semences certifiées (Kg/Ha)	60	60	60	60	60
Semences certifiées nécessaires (T)	480	750	800	833	1002
Rendement dans les champs de semences certifiées (T/Ha)	0,8	0,9	1,2	1,5	1,5
Superficie nécessaire pour produire des semences certifiées (Ha)	600	833	667	556	667
Taux de semis de semence de base (Kg/Ha)	50	50	50	50	50
Semence de Base nécessaire (T)	300	417	333	278	333
Rendement dans les champs de semences de base (t/Ha)	0.6	0.7	0.75	0.8	0.8
Superficie nécessaire pour produire des semences de base (Ha)	500	595	444	347	417
Taux de semis pré-base (Kg/HA)	50	50	50	50	50
Semences de pré-base nécessaires (T)	25	30	22	17	21

Tableau 6.3.1. 1. Résumé d'estimation des besoins en semences de soja pour la période 2025-2030

Chaîne de valeur/Culture	Année				
	2024/2025	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029
Hypothèses du secteur du paddy					
Objectif de production de la culture (T/An)	80 000	150 000	200 000	250 000	300 000
Semences certifiées nécessaires (T)	480	750	800	833	1 002
Semence de Base nécessaire (T)	300	417	333	278	333
Semences de pré-base nécessaires (T)	25	30	22	17	21

Tableau 6.3.1. 2. Résumé d'estimation des besoins en semences de soja pour la période 2025-2030 (sur 30% d'estimation)

Chaîne de valeur/Culture	Année				
	2024/2025	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029
Objectif de production de la culture (T/An) – 30%	24 000	45 000	60 000	75 000	90 000
Semences certifiées nécessaires (T) - 30%	144	225	240	249.9	300.6
Semence de Base nécessaire (T) - 30%	90	125.1	99.9	83.4	99.9
Semences de pré-base nécessaires (T) - 30%	7,5	9,0	6,6	5,1	6,3

CLASSE DE SEMENCES (Veuillez cocher une case)	Semence de Prébase				
	Nom du producteur de semences	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (MT/an) [A]	Production actuelle (kg) [B]	Différence B-A (MT)
1.	IRAG	Semence de pré base	100	0	100

Tableau 6.3.2. 2. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences de base de soja

CLASSE DE SEMENCES (Veuillez cocher une case)	Semence de base				
	Nom du producteur de semences	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (MT/an) [A]	Production actuelle (kg) [B]	Différence B-A (MT)
1.	IRAG	Semence de base	500	0	500

CODE: Type Seed Producer: 1=Public Seed Company 2= Public Research Institute 3=Private Seed Company 4=Individual Farmer and 5=Farmers' Cooperative

Tableau 6.3.2. 3. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences certifiées de soja

CLASSE DE SEMENCES (Veuillez cocher une case)	Semence Certifiée				
	Nom du producteur de semences		Nom du producteur de semences		Nom du producteur de semences
	Groupement SABARI / Kankan	Semence certifiée	2000	0	2000

CODE: Type Seed Producer: 1=Public Seed Company, 2= Public Research Institute, 3=Private Seed Company, 4=Individual Farmer, 5=Farmers' Cooperative

6.3.3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de soja

Tableau 6.3.3. 1. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de prébase de soja

	Challenge/Gaps	Proposed Solutions
1.	Insuffisance du personnel au niveau de la recherche	Etoffer le personnel chercheur. Renforcement de capacité
2.	Manque de variétés performantes	Introduire des variétés productives et adaptées
3.	Insuffisance des semences de sélectionneur	Encourager toutes les entreprises semencières établies à se lancer dans la production de semences de soja
4.	Absence de mesure d'accompagnement dans la production de soja	Formation des acteurs clés Encourager le ministère de l'Agriculture à participer activement aux productions

Tableau 6.3.3. 2. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de base de soja

	Challenge/Gaps	Proposed Solutions
1.	Manque infrastructures des conservation	Construction de locaux appropriés.
2.	Manque de savoir-faire technique dans la production de soja	Formation des auteurs-clefs Encourager le ministère de l'Agriculture à participer activement aux productions

Tableau 6.3.3. 3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences certifiées de soja

	Challenge/Gaps	Proposed Solutions
1.	Manque des données sur la production et les superficies	Etude diagnostique de la filière soja en Guinée
2.	Pas de filière de production de semences appropriée	Mise en place d'un mécanisme efficace de production de semences Formation continue des agents agricoles du ministère de l'Agriculture sur la production de soja Encourager le secteur à la production de semence
3.	Manque infrastructures des conservation	Construction de locaux appropriés.
4.	Absence de mesure d'accompagnement dans la production de soja	Formation des acteurs clés Encourager le ministère de l'Agriculture à participer activement aux productions
5.	Manque d'équipements appropriés pour la culture du soja	Encourager le ministère de l'Agriculture à équiper en matériels agricoles les producteurs de semence

	Challenge/Gaps	Proposed Solutions
1.	Pas de canaux organisés bien établis	Le gouvernement doit créer des canaux appropriés de distribution de semences Sensibiliser les agriculteurs à accepter et utiliser les semences certifiées.
2.	Manque infrastructures des conservation	Construction de locaux appropriés
3.	Méconnaissance de la technologie transformation	Initier à la transformation Renforcement des capacités Introduire des équipements des transformations
4.	Uncontrolled importation of soybean seed from neighboring countries	Importation of agricultural seed needs to be controlled so as jobs can be generated.

	Challenge/Gaps	Proposed Solutions
5.	Poor road network	Government need to put on good road network, make provision for the agriculture extension
		agents mobility of moving round the farm settlements
6.	Inadequate information dissemination on how to get good source of the seed	Proper sanitization and broadcasting by private and public agents on available information to farmers on new techniques, on how to cultivate soybean
7.	Inadequate and lack of good storage facilities	Storage facilities like silos need to be established across the soybean growing communities

Tableau 6.3.3. 4. Environnement favorable pour le secteur des semences de soja

Nombre sélectionneur (public)	0
Nombre sélectionneur (privé)	0
Le pays dispose-t-il d'une politique semencière ?	oui
Si oui, quand a-t-elle été mise à jour pour la dernière fois ?	non
Nombre d'inspecteurs de semences (public)	0
Nombre d'inspecteurs de semences (privé)	0
Fréquence des réunions du Comité d'homologation des variétés	0
Nombre de nouvelles variétés homologuées au cours des deux dernières années	0
Nombre de nouvelles variétés homologuées au cours des cinq dernières années	0
Volume de semences importées au cours de la dernière année	0
Délai moyen d'homologation d'une variété	0
Prix des semences certifiées (GNF/kg)	20 000
Le pays dispose-t-il d'un catalogue des variétés ?	oui
Nombre de variétés figurant dans le catalogue des variétés	2
Année de mise à jour du catalogue des variétés	2018

K- Principaux défis dans un environnement propice :

1. Le soja n'est pas une culture traditionnelle en Guinée
2. Pas de variétés traditionnelles
3. Pas de variétés améliorées
4. Insuffisance ou manque de cadres administratifs pour la culture du soja
5. L'itinéraire technique peu connue et non maîtrisée
6. Infrastructure de stockage inexistant
7. Manque de matériels et d'équipements agricole pour la culture du soja
8. Très faible utilisation du soja dans l'alimentation humaine
9. Utilisation des tonteaux très limitée dans l'alimentation des animaux

6.4 Résumé de la feuille de route pour la production des semences d'arachide

6.4.1 Contexte et justification (Hypothèse)

L'arachide, avec 911 993 ha¹ cultivés en Guinée occupe la 2^{ème} place en superficies emblavées avec près de 15%¹ et un taux d'accroissement moyen annuel de 18%¹. L'arachide est principalement cultivée dans les régions de Kankan (22%), Kindia et Boké (près de 20% chacune) et Faranah (19%) ; cette légumineuse est en revanche faiblement cultivée à Labé (8% des superficies totales consacrées à la culture), Mamou (près de 7%) et enfin N'Zérékoré (4%). Si l'arachide est la deuxième production nationale et est donc une culture stratégique pour le pays, depuis quelques années cette production rencontre malgré tout de fortes difficultés à mettre en place une filière industrielle. Les actions menées dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole de la « Refondation

verte » atteste de la volonté politique de sécuriser et moderniser l'agriculture du pays.

La situation actuelle de la production des semences d'arachide de toutes les catégories est présentée à travers un diagnostic qui révèle: (i) Un manque de base de données opérationnelle pour la production de semences (noyau-G0-G1-G2-G3-G4-SPB-SB) qui pénalise la mise en œuvre et le pilotage de la production de semences, et (ii) Un manque de ressources : Humaines, Infrastructures, Equipements, Budget et financements :

Tableau 6.4.1. Montre les estimations des besoins en semence d'arachide pour la période 2025-2030, Tableau 6.4.2. montre l'estimation de la production/de l'approvisionnement de semences, Tableau 6.4.3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences d'arachide, et Tableau 6.4.4. montre l'environnement favorable pour le secteur semencier d'arachide.

6.4.2. Estimation de besoins en semence d'arachide pour la période 2025-2030

Tableau. 6.4.2. 1. Estimation de besoins en semence d'arachide pour la période 2025-2030

Chaîne de valeur/Culture : Arachide	Année				
	ANNÉE	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029
Nous commençons du 90% des superficies totales emblavées 1 020 000 ha (FAOSTAT 2023) qui donnent 921,191 ha. La superficie moyenne emblavée de référence choisie est de 921 191 ha et l'accroissement moyen des superficies étant de 5% soit.	921 191	967 251	1 015 613	1 066 394	1 119 713
Hypothèses du secteur des semences					
Objectif de production de la culture (T/An)	1 197 548	1 320 297	1 455 373	1 604 922	1 769 146
Rendement moyen de la culture (T/Ha)	1,30	1,37	1,43	1,51	1,6
Superficie nécessaire à la production de la culture (Ha)	921 191	967 251	1 015 613	1 066 394	1 119 713
Taux de couverture en semences améliorées (%)	5	7,5	12,5	20	30
Superficie à couvrir ha en semences améliorées (Ha)	46 000	72 500	127 000	213 000	336 000
Taux de semis pour les semences certifiées (Kg/Ha)	100	100	100	100	100
Semences certifiées nécessaires (tonnes)	4600	7 250	12 700	21 300	33 600
Rendement dans les champs de semences certifiées (Kg)	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

Chaîne de valeur/Culture : Arachide	Année				
	ANNÉE	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029
Superficie nécessaire pour produire des semences certifiées (Ha)	2300	3625	6 350	10 650	16 800
Taux de semis de base (Kg/Ha)	100	100	100	100	100
Semence de Base nécessaire (tonnes) [I=G*H]	230	362,5	635	1065	1680
Rendement dans les champs de semences de base (tonnes/Ha) (données fournies par la DNA)	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Superficie nécessaire pour produire des semences de base (Ha)	77	121	425	212	560
Taux de semis pré-base (Kg/HA)	100	100	100	100	100
Semences de pré-base nécessaires (tonnes) [M=K*L]	8	12	43	22	56

Tableau. 6.4.2. 2. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences de prébase d'arachide

Semences de prébase						
No	Nom du producteur de semences	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (T/an) [A]	Production réelle actuellement (Kg) [B]	Différence BA (T)	Observations
1.	IRAG	Institut de recherche	Non définie	300		300 kg à acquérir dans la sous-région

CODE : Type de producteur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative de producteurs

Tableau. 6.4.2. 3. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences de base d'arachide

Semences certifiées					
No	Nom du producteur de semences	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (MT/an) [A]	Production réelle actuelle (Kg) [B]	Différence BA (MT)
1.	Le bassin de Dabola ayant constitué un noyau de producteurs semenciers sur l'arachide peut être chargé de s'occuper de la production de semences pour approvisionner les autres bassins	Agriculteurs individuels et/ou groupements de multiplicateurs	110	50 000	A définir

CODE : Type de producteur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative d'agriculteurs

Tableau. 6.4.2. 4. Estimation de la production/de l'approvisionnement des semences certifiées de d'arachide

Semences certifiées					
	Nom du producteur de semences	Type de producteur de semences (voir le code ci-dessous)	Capacité de production (MT/an) [A]	Production réelle actuelle (Kg) [B]	Différence BA (MT)
1.	Le bassin de Dabola ayant constitué un noyau de producteurs semenciers sur l'arachide peut être chargé de s'occuper de la production de semences pour approvisionner les autres bassins	Agriculteurs individuels et/ou groupements de multiplicateurs	120	50 000	70

CODE : Type de producteur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative d'Agriculteurs

Tableau. 6.4.2. 5. Estimation de la distribution de semences d'arachide

	Nom du distributeur de semences A	Type de distributeur de semences (voir les codes ci-dessous) B	Quantité estimée de semences distribuées annuellement (MT) C	Estimation du pourcentage de semences distribuées via cette entité (si C inconnu) D
1.	UDIMAG	Consortium (Tidiane Agriculture, EKAP, Etablissement Samoura et Frères, Agroguinéelab SAREF)	A définir	A définir

Type de distributeur de semences : 1 = Entreprise publique de semences 2 = Institut de recherche public 3 = Entreprise privée de semences 4 = Agriculteur individuel 5 = Coopérative de producteurs 6 = Revendeur agricole 7 = Autre

6.4.3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences d'arachide

Tableau 6.4.3. 1. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences d'arachide

Maillon du secteur semencier	Défi/Gaps	Actions proposées	Partenaires responsables
Production de semences, Distribution de semences, Certification des semences et contrôle qualité et Distribution de semences et développement du marché	1. Il faut tout d'abord actualiser et mettre en œuvre la politique semencière en Guinée	1. Mise à jour de la politique semencière existantes	DNA
		2. Identifier les besoins des acteurs (producteurs, chercheurs, entreprises semencières)	DNA, CNA, IRAG
		3. Etudier le fonctionnement des filières semencières formelles et informelles	DNA

Maillon du secteur semencier	Défi/Gaps	Actions proposées	Partenaires responsables
		4. Harmoniser la législation avec les standards internationaux (CEDEAO, UEMOA, OCDE)	DNA
		5. Clarifier les règles d'enregistrement, homologation et certification des semences	DNA,
		6. Intégrer les droits des agriculteurs sur les semences paysannes (conservation, échange, utilisation)	DNA, CNA
		Soutenir la recherche variétale	IRAG
		Promouvoir l'innovation dans la sélection participative et l'agroécologie	IRAG, SERPROCA
		Mettre en place un système national de catalogue variétal actualisé	DNA
		Former les producteurs, les multiplicateurs, les agents techniques et autorisations réglementaires	DNA, IRAG, SERPROCA
		Développer des modules de formation sur la production, le contrôle qualité et la distribution	SERPROCA, IRAG, DNA
		créer un mécanisme de financement public-privé pour soutenir la production locale	MAGEL
		Encourager les petites entreprises semencières nationales et locales	MAGEL

Tableau 6.4.3. 2. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences de base d'arachide

	Défis/Gaps	Solutions proposées
4.	Insuffisance de semences de pré base et de base ou de marché	Soutien à l'IRAG pour la production des semences de prébase et de base (formation, équipements, infrastructure, ressources financières)
5.	Faible compétence des producteurs dans la multiplication des semences de base	Formation de noyaux de multiplicateurs de semences de base

Tableau 6.4.3. 3. Défis liés à la production de semences et solutions proposées concernant les semences certifiées d'arachide

	Défis/Gaps	Solutions proposées
4.	Accès difficiles aux semences de qualité des variétés améliorées	Envisager la subvention pour l'acquisition des semences de qualité de variétés améliorées comme cela se fait pour les engrais Promouvoir l'accès au crédit agricole
5.	L'absence d'un marché rémunérateur	Mise en place d'un réseau de producteurs semenciers et le soutien aux producteurs semenciers (marché, prix, formation etc)
6.	Diffusion des Nouvelles variétés améliorées	Mise en place des Parcelles de sélection Variétale participative avant de procéder à la diffusion de celles sollicitées par les paysans ou avant toute importation de nouvelles variétés améliorées
7.	Non application des règlements sur les semences	Meublement des structures de contrôle et de certification Acquisition des équipements nécessaires pour réaliser les contrôles
8.	Politique semencière non opérationnelle	Mise à jour et opérationnalisation de la politique
9.	Besoin de renforcement des capacités des producteurs et des conseillers agricoles	Renforcement des capacités des producteurs et des conseillers

Tableau 6.4.3. 4. Défis liés à la distribution de semences et solutions proposées pour arachide

	Défis/Gaps	Solutions proposées
5.	Disponibilité, accessibilités physiques et financière,	Assurer une production régulière en quantité et en qualité
6.	Le stockage	S'assurer de la disponibilité de magasins répondant aux normes de stockage

Tableau 6.4.4. 1. Environnement favorable pour le secteur semencier d'arachide

Indicateurs d'environnement favorable	
Nombre de sélectionneurs (public)	Néant
Nombre de sélectionneurs (privé)	Néant
Le pays a-t-il une politique semencière	Oui (mise à jour et la mise en application nécessaires)
Nombre d'inspecteurs de semences	Inexistant
Nombre de producteurs de semences (privés)	60
Fréquence des réunions du comité de diffusion des variétés	Nul
Nombre de nouvelles variétés commercialisées au cours des 2 dernières années	A rechercher auprès de l'IRAG
Nombre de nouvelles variétés commercialisées au cours des 5 dernières années	A rechercher auprès de l'IRAG
Volume de semences importées au cours de la dernière année	Nul
Temps moyen nécessaire pour commercialiser une variété	7 ans au moins (à partir du développement jusqu'à homologation)
Prix des semences certifiées (GNF/Kg)	12 000
Le pays dispose-t-il d'un catalogue de variétés	Oui (pas diffusé)
Nombre de variétés dans le catalogue des variétés	6
Année de dernière mise à jour du catalogue des variétés	2021
2	

Principaux défis à la mise en place d'un environnement favorable :

1. Il faut tout d'abord actualiser et mettre en œuvre la politique semencière en Guinée
2. Structurer et professionnaliser la filière semencière de l'arachide
3. Signer les textes réglementaires et veiller à leur application
4. Dynamiser la commercialisation et l'accès aux semences améliorées
5. Renforcer la recherche, l'innovation et l'adaptation variétale
6. Rendre opérationnel le système de contrôle de qualité et le contrôle sanitaire
7. Créer un environnement institutionnel et financier favorable
8. Renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la production, la distribution et la commercialisation des semences d'arachide.

6.5 Résumé de la feuille de route pour la production des semences de manioc

6.5.1 Contexte et justification

Hypothèses clés : Le groupe manioc s'est fixé un objectif de 10 000 ha de production de variétés améliorées de semences de manioc. Les experts en semences de manioc ont proposé que l'objectif global (soit 10 000 ha de semences) soit plus réaliste pour créer un marché durable et éviter une surabondance et une perturbation du marché semencier.

- Chaque hectare nécessite 10 000 boutures. Ces 10 000 ha nécessiteront 100 000 000

boutures, soit 20 000 000 tiges (en supposant 5 boutures par tige).

- En supposant que les agriculteurs n'aient besoin de nouvelles tiges que tous les 3 ans, le besoin en tiges est de 6 666 666, ce qui nécessitera 666 ha pour atteindre l'objectif (6 666 666 tiges divisé par 10 000).
- En supposant que chaque entrepreneur de semences de manioc (ESM) cultive une ferme semencière d'un hectare, nous devons incuber 666 entrepreneurs de semences de manioc (ESM).
- Les ESM auront besoin de semences de base : 6 666 000 boutures ou 1 332 000 tiges pour produire des semences certifiées. (Une tige donne 5 boutures).
- Les semences de base sont produites à raison de 20 000 tiges/ha. Ainsi, 66 hectares de production de semences de base nécessiteront 1 332 000 boutures de tiges de sélectionneur, soit 264 000 tiges de semences de sélectionneur.
- Si les semences de sélectionneur sont produites à 20 000 tiges/ha, alors 13,2 ha de production de semences de sélectionneur nécessiteront 20 000 plantules hydroponiques semi-autotrophes (SAH) par ha ou 264 000 plantes SAH.

Demande de semences en Guinée pour les 5 prochaines années

Selon les hypothèses ci-dessus, la Guinée aurait besoin de 100 millions de tiges certifiées au cours des prochaines années pour transformer son secteur des semences de manioc. Pour atteindre cet objectif, le pays doit mettre en place des installations de culture hydroponique semi-autotrophe (SAH) qui produiront 264 000 plantules de semences de base, qui alimenteront le réseau de semences de base (voir tableau 6.5.3 ci-dessous).

Manioc	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Projection (%)	10%	+15%	+20%	+30%	+25%
	10%	25%	45%	75%	100%
Type de semence					
Semence certifiées (boutures)	10 000 000	25 000,000	45,000,000	75,000,000	100,000,000
Superficie (ha)	500	1250	2250	3750	5000
Semence de base (bouture)	666 000	1 665 000	2,997,000	4,995,000	6,660,000
Superficie (ha)	33	83	150	250	333
Semence de pré-base (plantules)	26 400	66,000	118,800	198,000	264,000
Superficie (ha)	1	3	6	10	13

Écosystème actuel de production de semences de manioc

Actuellement, le système semencier de manioc en Guinée est généralement informel, sans acteurs privés actifs dans les secteurs des semences de base et de sélection. Quelques agriculteurs cultivent du manioc pour la production de racines, mais vendent également des tiges, principalement à des ONG et à de grands exploitants agricoles. Il n'existe pas d'organisme de certification pour la production de semences de manioc en Guinée. Le tableau ci-dessous présente les acteurs semenciers en Guinée et leurs performances en matière de production de semences.

Tableau 6.5. 4. Système de multiplication des graines de manioc

Catégorie	Organization/Compagnies	Capacité de Production (Ha)	Production réelle (Ha) 2024/2025
Semence de prébase	IRAG	10	0.5
Semence de base	IRAG	50	12
	TJAL Enterprise	50	20
Semence Certifiée	Moriba Beavogui	10	10
	Bandenia Coop	50	50
	Koniupara Coop	20	20
	Lamine Cisse	20	20
	Alimu Barry	6	6
	Manakoulasabati Cooperative	260	260
	Change ment de grains Cooperative	200	200
	Top Guinea	100	100
	Groupe Solidaire Moli-ba Bevogui	101	10

Évaluation rapide de l'environnement favorable

Le secteur des semences de manioc en République de Guinée est confronté à plusieurs contraintes, notamment un manque de capacités et de personnel, en particulier au sein des principales institutions responsables de la sélection et du contrôle qualité du manioc. Par exemple, l'IRAG ne dispose ni d'obteneur ni d'organisme de certification des semences. L'ensemble du système semencier de manioc nécessite une refonte complète, des semences de pré-base à la production de semences certifiées. Ces contraintes compromettent l'efficacité de l'IRAG à jouer son rôle actif dans l'écosystème semencier. L'IRAG a homologué trois variétés. Le tableau ci-dessous présente l'état actuel de la production de semences de manioc en Guinée.

Tableau 6.5. 5. État actuel de la capacité de certification des semences de manioc

Contrôle de la qualité des semences	Quantité
Nombre de sectionnaires (public)	0
Nombre de sectionnaires (privés)	0
Nombre d'inspecteurs de semences pour toutes les cultures (@ Agence de certification des semences de Guinée)	0
Fréquence des réunions annuelles du Comité d'homologation des variétés	0
Nombre de nouvelles variétés lancées au cours des 2 dernières années	0
Nombre de nouvelles variétés lancées au cours des 5 dernières années	0
Volume de semences importées au cours de la dernière année	N/A
Temps moyen nécessaire pour libérer une variété	
Prix des semences certifiées (SLL/lot)	

Actions urgentes proposées pour le secteur des semences de manioc

Pour établir un système semencier de manioc viable et économiquement durable, il est urgent de combler les lacunes et de relever les défis qui entravent la réalisation du plein potentiel du manioc (tableau 6.5.4). Des mesures immédiates sont nécessaires pour remédier aux goulots d'étranglement liés à la production et à la distribution des semences, ainsi qu'à la certification et au contrôle qualité. Parmi les autres domaines d'intervention figurent le renforcement des capacités, le développement commercial des entreprises de semences de première génération (SPE), l'accompagnement des entrepreneurs semenciers commerciaux (ESC), le plaidoyer et la mise à l'échelle.

Actions proposées pour l'amélioration du système semencier du manioc

Tableau 6.5.5. 1. Actions proposées pour l'amélioration du système semencier du manioc

Secteur des semences	Défi/Écart	Actions proposées	Des partenaires responsables	
1. Sélection et production de semences	1.1. Aucune normalisation pour la mesure des terres	1.1.1. Renforcement des capacités en matière de mesures foncières normalisées.	IRAG, IITA	
	1.2. Absence de sélectionneurs de manioc et variétés limitées dans le pipeline de sélection	1.1.1. Renforcement des capacités en matière de mesures foncières normalisées.		
		1.2.1. Formation et renforcement des capacités des éleveurs, des agents de vulgarisation, des agronomes et formation à court terme des techniciens		IRAG, IITA
		1.2.2. Financement de la sélection variétale pour répondre aux préférences des consommateurs et s'adapter aux changements climatiques émergents.		IRAG, IITA
		1.2.3. Mise en place d'un programme de sélection du manioc.		
	1.2.4. Introduction de variétés à haut rendement pour différents profils de produits : industrie, marché du frais, biofortifié, granulés et pâteux.			
	1.3. Aucune installation de multiplication de semences SAH	1.3.1. Installer des installations de multiplication SAH.		IITA, IRAG
1.3.2. Établir une unité de semences commercialement viable à l'IRAG.				
1.3.3. Mettre en place un système efficace de production de semences génétiquement modifiées (sélectionneur et fondation).				

	1.4. Aucun système de semences formels structurés	1.4.1. Développé un système de semences structurelles, un obtenteur, une fondation et des producteurs de semences certifiés en utilisant le modèle BASICS	IRAG, IITA, SAHEL
	1.5. Mauvais contrôle des mauvaises herbes et absence de pratiques mécanisées pour la production de manioc.	1.5.1. Renforcement des capacités 2. Mécanisation et investissement dans les machines de production.	IITA, SLARI, IRAG
	1.6. Système de production de semences certifiées	1.6.1. Établir un réseau communautaire d'entrepreneurs en semences	SAHEL, IITA
2. Valeur ajoutée et évaluation du marché	2.1. Évaluation limitée du marché	2.1.1. Renforcer les capacités et consolider les liens avec le marché	IITA, IRAG, MOA and SLARI, SAHEL
	2.2. Faible capacité de la chaîne de valeur		
3. Distribution de semences	3.1. Infrastructures déficientes	3.1.1. Le gouvernement doit combler le déficit infrastructurel	Gouvernement
4. Certification des semences et contrôle de la qualité	23.2. Mauvaise manipulation/ transportation des tiges de manioc	3.2.1. Renforcement des capacités des producteurs et distributeurs de manioc	IITA, SSA, IRAG
	4.1. Aucune agence de certification des semences	4.1.1. Créer une agence nationale des semences pour la certification et l'assurance qualité des semences.	MOA, SAHEL, IITA
		4.1.2. Mettre à jour, valider et adopter le document réglementaire sous forme de loi au Parlement.	
		4.1.3. Élaborer un plan stratégique pour guider son fonctionnement.	IRAG
4.1.4. Renforcement des capacités des inspecteurs de la certification des semences			

		4.1.5. Acquisition de davantage d'outils de diagnostic pour soutenir l'inspection et la certification	IRAG, IITA
	4.2. Manque de certification et de gouvernance du secteur semencier	4.2.1. Décentralisation de la certification des semences pour permettre aux inspecteurs semenciers privés de compléter le personnel	MOA, IITA
	4.3. Créer un comité d'homologation des variétés.	4.3.2. Génotypes homologué fournis par l'IITA	IRAG, MOA
5. Distribution des semences et développement du marché	5.1. Faible marché pour les tiges de manioc	5.1.1. Sensibilisation et sensibilisation aux variétés de manioc auprès des principales parties prenantes	IRAG, IITA, SAHEL, MOA
		5.1.2. Mise en place d'essais de démonstration et de création de la demande	IRAG, IITA, MOA
		5.1.2. Renforcement des capacités des CSE en matière de publicité, de marketing, de tenue de registres, de groupement et d'association, etc.	SAHEL, IRAG
		5.1.3. Identification et intégration des entreprises/producteurs semenciers privés pour une production efficace	
	5.2. Faiblesse des services de vulgarisation	5.2.1. Recruter et former davantage d'agents de vulgarisation	MOA

Budget for the Development of the Cassava Seed Sector in Guinea

The estimated total budget for the development of the cassava seed system in Guinea is US\$90.0 million (Table 6.5.5). According to the budget, US\$10.0 million will be required to establish a national cassava seed certification board urgently. US\$16.0 million will be required for cassava breeding to develop and multiply new varieties that meet end-user preferences and produce the breeder seeds for sale to foundation seed producers. Commercial Foundation Seed Production using the combination of SAH technology and field method through a public-private partnership arrangement by IRAG requires a budget of US\$ 16.0 million. Advocacy, Outreach, and Communication need an estimated budget of US\$ 11.2 million each. US\$ 12.8 million is needed for Extension and Advisory Services, US\$ 16.0 million for Capacity Strengthening, and US\$ 12.8 million for Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning.

Budget pour le développement de la filière semencière du manioc en Guinée

Le budget total estimé pour le développement du système semencier de manioc en Guinée est de 90 millions de dollars US (tableau 6.5.5). Selon ce budget, 10 millions de dollars US seront nécessaires à la création urgente d'un office national de certification des semences de manioc. 16 millions de dollars US seront nécessaires à la sélection du manioc afin de développer et de multiplier de nouvelles variétés répondant aux préférences des utilisateurs finaux et de produire des semences de base destinées à la vente aux producteurs de semences de base. La production commerciale de semences de base combinant la technologie SAH et la méthode de terrain, dans le cadre d'un partenariat public-privé conclu avec l'IRAG, nécessite un budget de 16 millions de dollars US. Le plaidoyer, la sensibilisation et la communication nécessitent un budget estimé à 11,2 millions de dollars US chacun. 12,8 millions de dollars US sont nécessaires pour les services de vulgarisation et de conseil, 16 millions de dollars US pour le renforcement des capacités et 12,8 millions de dollars US pour le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage.

Tableau 6.5.5. 2. Budget estimé pour soutenir le développement du secteur des semences de manioc

Domaine thématique du système de semences élargi	Budget sur 5 ans (en dollars américains)	Budget total (%)
Création d'un Conseil national de certification des semences (urgent)	10 000 000	11,1
Sélection végétale	16 000 000	17,8
Production de semences de base	8 000 000	8,7
Production de semences certifiées	16 000 000	17,8
Assurance qualité	5 600 000	6,2
Plaidoyer, sensibilisation et communication	5 600 000	6,2
Services de vulgarisation et de conseil	6 400 000	7,3
Renforcement des capacités	16 000 000	17,8
Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage	6 400 000	7,1
Total	90 000 000	100

Prochaines étapes :

1. Soumission de la feuille de route finale pour les semences de manioc
2. Suivi de la mise en œuvre
3. Évaluation et suivi du projet

6.6 Résumé de la feuille de route pour la production de semences d'igname

Contexte et justification

L'igname est la troisième culture de racines et tubercules la plus productive en Guinée (FAO, 2022), assurant la subsistance d'une grande partie de la population. Cependant, la production d'igname est entravée par la faible disponibilité de matériel végétal de qualité, due à des méthodes de multiplication traditionnelles inefficaces et à des maladies telles que le virus de la mosaïque de l'igname (Adigoun et al., 2020 ; Egesi et al., 2003). Bien que des techniques améliorées, telles que les mini-setts et la culture in vitro, existent, leur adoption reste limitée, créant une pénurie de semences de haute qualité, en particulier dans les zones reculées (Adigoun et al., 2020).

Des initiatives sont en cours pour améliorer la situation, notamment la recherche sur les techniques modernes de multiplication et la mise en place d'un réseau de distribution (Adigoun et al., 2020). Le gouvernement béninois reconnaît l'importance de l'igname et cherche à développer un système semencier efficace en collaboration avec les acteurs privés et publics (Adigoun et al., 2020). Une feuille de route bien définie est nécessaire pour assurer la viabilité du système, intégrant les parties prenantes, l'innovation technologique et les solutions de financement durables (RTBfoods, 2016).

Hypothèses clés concernant les besoins en semences d'igname pour l'autosuffisance

Production d'igname pour la conservation

En Guinée, la pratique courante pour la production d'igname de conservation est d'utiliser une

densité de plantation de 10 000 plants/ha.

Production de semences certifiées (SC) (produites par le secteur privé)

Bien que la production de semences certifiées soit inexistante en Guinée, compte tenu des succès de pays comme le Nigéria et le Ghana, une production de semences certifiées sera mise en place en Guinée.

- Voici les hypothèses de plantation pour la production de semences certifiées :
- La taille attendue des semences certifiées produites par peuplement est de 100 g
- La population de plantation pour la production certifiée est de 100 000 plants/ha
- La taille de base des semences à planter pour produire 100 g de semences certifiées est de 10

Production de semences de base (qui seront produites par les secteurs public et privé)

- q Tout comme pour les semences certifiées, la production de semences de base et l'accès aux technologies nécessaires à la production de semences de base sont inexistantes en Guinée. Une production efficace de semences de base nécessitera le recours à de nouvelles technologies :

- La taille de graine de base attendue par peuplement est de 10 g. Pour y parvenir, des boutures de bourgeons foliaires (semences de base) obtenues par irrigation goutte à goutte seront plantées à raison de 1 000 000 de plants/ha.

Production de semences d'igname prébasées en Guinée

- La production de semences prébasées devrait être assurée par l'IRAG, qui abritera les installations de production de semences prébasées utilisant de nouvelles technologies

de multiplication rapide.

- Les semences prébasées produites se présenteront sous forme de plantules SAH et de boutures de bourgeons foliaires (BBO) (150 BBO/plant), estimées à 1 g par unité.
- Par conséquent, le nombre (poids) de semences prébasées nécessaires pour assurer la production de 1 000 000 de semences de base est de $1\,000\,000/150 = 6\,666$.
- Production de semences d'igname certifiées
- Il n'existe aucun système de production et de distribution de semences d'igname certifiées en Guinée.

Tableau 6.6. 1. Demandes estimées des semences d'igname

Culture/ Igname	Année				
	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Objectif de production d'igname (t/an) [A]	3 610 116	3 773 716	3 837 107	3 901 563	3 967 102
Rendement moyen des cultures (Kg/ha)	12 549	12 901	12 901	12 901	12 901
Superficie requise pour la production d'ignames (Ha)	288	293	297	302	308
Taux de semis pour les semences certifiées (Kg/ha)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Semences certifiées requises (Kg)	287 682	292 514	297 427	302 423	307 503
Rendement dans les champs de semences certifiées (Kg/ha)	15 000	18 750	22 500	26 250	30 000
Superficie nécessaire pour produire des semences certifiées (Ha)	19 179	15 600	13 219	11 521	10 250
Taux de semis de base (kg/ha)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Semences de base requises (Kg)	19 179	15 601	13 219	11 521	10 250
Rendement dans les champs de semences de base (Kg/ha)	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Superficie nécessaire pour produire des semences de base (Ha)	2,4	1,95	1,65	1,44	1,28
Taux de semis des semences pré-base (Kg/HA)	667	667	667	667	667
Semences pré-base requises (Kg)	1 599	1 301	1 102	961	855

Évaluation de l'environnement favorable à la production de semences en Guinée

Les principaux défis à relever pour créer un environnement favorable à la production de semences d'igname sont:

- l'amélioration de la mise en œuvre de la réglementation semencière actuelle en prenant en compte toutes ses dimensions ;
- le renforcement de l'arsenal juridique de la filière ;
- la faible structuration des acteurs privés ;
- le faible accès au crédit pour l'acquisition d'équipements ;
- le faible rendement à l'hectare dû à l'utilisation de variétés non améliorées ;
- le manque de professionnalisation des acteurs ;
- la faible diversité variétale utilisée.

Tableau 6.6. 2. Indicateurs d'un environnement favorable à la production de semences d'igname

Indicateurs d'environnement favorable	
Nombre d'obteneurs (public)	0
Nombre d'obteneurs (privé)	0
Le pays dispose-t-il d'une politique semencière	Non
Nombre d'inspecteurs de semences	0
Nombre d'entreprises semencières (privées)	0
Fréquence des réunions du Comité de diffusion des variétés	0
Nombre de nouvelles variétés commercialisées au cours des deux dernières années	0
Nombre de nouvelles variétés commercialisées au cours des cinq dernières années	0
Volume de semences importées au cours de la dernière année	Inconnu
Délai moyen de commercialisation d'une variété	Inconnu
Prix des semences certifiées (GFN/kg)	Inconnu
Le pays dispose-t-il d'un catalogue variétal ?	Oui
Nombre de variétés d'ignames figurant dans le catalogue variétal	0
Année de mise à jour du catalogue variétal	Non applicable

Tableau 6.6. 3. Capacité de multiplication des semences d'igname

Catégorie	Organisation/ Entreprises	Capacité de production (Ha)	Production réelle (Ha) 2024/2025	Différence
Semence de prébase	IRAG	0.8	0.5	-0.3
Semence de base	IRAG	15	12	-3
Semence certifié	Fédérations de producteurs d'ignames	Pas disponible actuellement	Pas disponible actuellement	Pas disponible actuellement
	18 Syndicats	Pas disponible actuellement	Pas disponible actuellement	Pas disponible actuellement
	125 Coopératives	Pas disponible actuellement	Pas disponible actuellement	Pas disponible actuellement

Tableau 6.6. 4. Estimation de la production/de l'approvisionnement de semences

	Nom du distributeur de semences	Type de distributeur de semences (voir les codes ci-dessous)	Quantité estimée de semences distribuées annuellement (T)	Estimation du pourcentage de semences distribuées via cette entité (si C inconnu)
	A	B	C	D
1.	Centre Semencier	Entreprise publique de semences	Non applicable actuellement	Non applicable actuellement

Budget estimé pour soutenir le développement de la filière semencière d'igname en Guinée

Le budget total estimé pour le développement du système semencier d'igname en Guinée est de 34,3 millions de dollars US (tableau 6.6.5). Ces fonds seraient nécessaires pour la création urgente d'un office national de certification des semences de manioc, la sélection de l'igname afin de développer et de multiplier de nouvelles variétés répondant aux préférences des utilisateurs finaux et de produire des semences de base destinées à la vente aux producteurs de semences de base, la production commerciale de semences de base combinant la technologie SAH et la méthode de terrain grâce à un partenariat public-privé conclu avec l'IRAG, le plaidoyer, la sensibilisation et la communication, les services de vulgarisation et de conseil pour le renforcement des capacités, ainsi que le suivi, l'évaluation, la responsabilisation et l'apprentissage.

Tableau 6.6. 5. Synthèse du budget estimé pour l'igname

Secteur des semences	Défi/Écart	Budget estimé (USD)
Sélection et production de semences	Nombre limité de chercheurs (aucun sélectionneur travaillant sur l'igname) et infrastructures limitées pour la sélection et la production de semences de première génération.	10 778 160
	Accès limité aux variétés d'igname améliorées de haute qualité et aux technologies de contrôle qualité.	3 020 690
	Disponibilité limitée de semences de base de qualité supérieure issues de variétés éprouvées par la recherche.	2 864 808
	Manque d'installations adéquates pour la sélection et la production de semences (mécanisation, irrigation, multiplication, conditionnement, traitement des semences, etc.).	6 054 240
	Connaissance insuffisante des bonnes pratiques agronomiques et de gestion	1 526 000
	Absence de réseau de production de semences d'igname	2 189 380
	Manque de réglementation, de contrôle et de coordination des activités de production de semences tout au long de la chaîne de valeur (pré-base, base et certifiée)	2 343 470
	Distribution de semences, développement des marchés et valorisation	Absence de réseau structuré de distribution de semences d'igname, d'informations sur le marché et de valeur ajoutée dans la production d'igname
Connaissance insuffisante des bonnes pratiques agronomiques et de gestion		1 750 800
Total		34 328 048

7. Plan d'investissement

Les budgets détaillés pour soutenir le développement du système semencier sont fournis dans les tableaux 7.1 (maïs-29 500 335 dollars américains), 7.2 (riz-91 384 000 dollars américains), 7.3 (soja-14 071 440 dollars américains), 7.4. (Arachide-5 380 000), Tableau 6.5.5. (manioc- 90 000,000 dollars américains) et Tableau 6.6.5. (igname-34 328 048 dollars américains) que représentent les investissements privés et publiques au cours de la période de cinq ans (2025 – 2030). Cela a été déterminé grâce à des discussions rigoureuses entre les parties prenantes pour identifier les lacunes, développer des solutions et déterminer les coûts. Le plan d'investissement contribuera à développer les ressources humaines, à acquérir des équipements de base, à promouvoir des variétés de cultures, la commercialisation, le contrôle de qualité et la certification. Le plan d'investissement renforcera le réseau d'entreprises, d'institutions et des plusieurs entités relevant du Ministère de l'agriculture jouent divers rôles spécialisés dans le développement du secteur des semences.

la Direction Nationale de l'Agriculture supervise l'assurance qualité des semences, l'inspection et la certification des semences, le Laboratoire

National d'Analyse des Semences réalise des tests en laboratoire des semences, l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) et le service de vulgarisation et les organisations paysannes dans le développement d'un système semencier durable. Les capacités des parties prenantes et des institutions seront renforcées grâce à la formation, à l'encadrement, à la fourniture d'équipements de laboratoire modernes, à la transformation, au conditionnement et aux infrastructures de stockage des semences pour la production, la conservation et la fourniture de semences. En renforçant le système semencier, on pourrait s'attendre à ce que la commercialisation des variétés, le maintien, la production et la commercialisation des semences de première génération et certifiées s'améliorent considérablement.

Le plan d'investissement permettrait au gouvernement de mobiliser des financements auprès du gouvernement, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers grâce à des consultations et un engagement efficace et en exploitant les opportunités que les projets agricoles à grande échelle apportent au pays.

7.1. Plan d'investissement :Maïs

Tableau 7. 1. Plan d'investissement : Maïs

Mail- lon du secteur semen- cier	Défi/Gaps	Actions proposées	Parte- naires respon- sables	Délais	
Produc- tion de semences					2,026
	1. Semence hybride	1 Production de 2,6 tonnes de semence	IRAG	2025	24,600,000
	2. Semence de base	1. Production de 154 tonnes de semence de base	IRAG	2025	864,000,000
	3. Insuffis- sance de semence certifié	1 Production de 13,861 tonnes se- mences certifier	DNA	2025	35,051,235,000

Total production semences

Distribu- tion de semences		1. Entreprise privé de semence	Tidiane Agricul- ture	2025	0
		2. Formation 20 des producteurs leaders en contrôle de qua- lité (5 personnes/ région)	DNA	2025	186,000,000
		3. Accréditation des revendeurs	DNA	2025	46,500,000
Total distribution de semences					

Budget (GNF)				
2027	2028	2029	2030	TOTAL
20,160,000	17,500,000	14,440,000	11,200,000	87,900,000
703,000,000	580,000,000	484,000,000	384,000,000	3,015,000,000
31,684,170,000	28,664,460,000	25,723,335,000	22,798,020,000	143,921,220,000

0		0	0	-
232,500,000	260,400,000	279,000,000	325,500,000	1,283,400,000
46,500,000	0	0	0	93,000,000
				1,376,400,000

Mail- lon du secteur semen- cier	Défi/Gaps	Actions proposées	Parte- naires respon- sables	Délais	
Certifica- tion des semences et contrôle qualit	1. le comité d'inspection n'est pas opérationel	1.Recrutement 45 Inspecteurs semen- ciers	DNA	2025	2,700,000,000
		2. Renforcement de capacité des inspecteurs 45	DNA	2025	3,150,000,000
		vehicule pour les inspecteurs 5	DNA	2025	1,000,000,000
		3. Engins roulant motos pour les inspecteurs semen- ciers 40	DNA	2025	1,800,000,000
		4. Ordinateur pour les inspecteurs 5	DNA	2025	15,000,000
		5. Tablette pour les inspecteurs semen- ciers 40	DNA	2025	100,000,000
		Sous total inspec- tion des semences			
	2. contrôle de qualité	1. Construction de 3 laboratoires	IRAG	2025	1,395,000,000
	2. Equipe- ment de 3 laboratoire	IRAG	2025	4,836,000,000	4,836,000,000
		3.Recrutement de 6 analystes laboratins (2 par laboratoire)	IRAG	2025	120,000,000
		4. Renforcement de capacité des 6 analystes laboratins (2 par laboratoire)	IRAG	2025	360,000,000
		5.Embalages et éti- quêtes labelisés	DNA	2025	6,521,160,000
		6.Trois ordinateurs pour laboratoires	IRAG	2025	7,500,000

Budget (GNF)				
2,835,000,000	2,976,750,000	3,125,587,500	3,281,866,875	14,919,204,375
2,475,000,000	1,890,000,000	1,462,500,000	1,575,000,000	10,552,500,000
1,100,000,000	570,000,000	0	0	2,670,000,000
0	0	0	0	1,800,000,000
17,000,000	8,500,000	0	0	40,500,000
0	0	0	0	100,000,000
				30,082,204,375
1,581,000,000	1,674,000,000	0	0	4,650,000,000
4,836,000,000	0	0	14,508,000,000	
126,000,000	132,300,000	432,000,000	453,600,000	1,263,900,000
500,000,000	520,000,000	0	0	1,380,000,000
6,132,420,000	6,514,650,000	5,691,972,000	5,364,240,000	30,224,442,000
8,000,000	8,500,000			24,000,000

Mail- lon du secteur semen- cier	Défi/Gaps	Actions proposées	Parte- naires respon- sables	Délais	
		Sous total contrôle de qualité			
Total certification des semences et contrôle de qualité					
recherche et développement	1. Capacité de recherche de maïs inadéquat	1.Recrutement 6 chercheurs	IRAG	2025	540,000,000
		2.Recrutement de 14 techniciens	IRAG	2025	840,000,000
		3. Renforcement de capacité des 6 chercheurs	IRAG	2025	1,140,000,000
		4. Renforcement de capacité des 14 techniciens	IRAG	2025	2,100,000,000
		5. Equipements (6 ordinateurs pour chercheurs)	IRAG	2025	45,000,000
		6. Equipements (14 tablettes pour techniciens)	IRAG	2025	42,000,000
		7. Engins roulants 6 véhicules pour chercheurs	IRAG	2025	3,000,000,000
		8. Engins roulants 14 motos pour techniciens	IRAG	2025	560,000,000
		9.Construction de chambre froide solaire 4 (1 par région)	IRAG	2025	1,395,000,000
		Sous total recherche et développement			

Budget (GNF)				
				52,050,342,000
				82,132,546,375
567,000,000	595,350,000	625,117,500	656,373,375	2,983,840,875
882,000,000	926,100,000	972,405,000	1,021,025,250	4,641,530,250
0	0	0	0	1,140,000,000
0	0	0	0	2,100,000,000
0	0	0	0	45,000,000
0	0	0	0	42,000,000
0	0	0	0	3,000,000,000
0	0	0	0	560,000,000
1,581,000,000	1,767,000,000	1,813,500,000	0	6,556,500,000
				21,068,871,125

Mail- lon du secteur semen- cier	Défi/Gaps	Actions proposées	Parte- naires respon- sables	Délais	
	2. Insuffi- sances de semence améliorées	1. Introduction de 6 nouvelles variétés à partir IITA	IRAG		93,000,000
		2. Comité national de catalogage de variétés	MAGEL		300,000,000
		3. Test de nouvelles variétés (4 sites/ ans)	IRAG		372,000,000
		Sous total nou- velles variétés maïs			
Total recherche et déve- loppement					
Grand Total (Guinean Franc)_					
Grand Total (Dollar)_					

Budget (GNF)				
96,720,000	102,300,000	111,600,000	111,600,000	515,220,000
360,000,000	400,000,000	440,000,000	500,000,000	2,000,000,000
409,200,000	446,400,000	483,600,000	520,800,000	2,232,000,000
				4,747,220,000
				25,816,091,125
				256,349,157,500
				29,550,335

7.2. Plan d'investissement riz

Tableau 7. 2. 7.2. Plan d'investissement : Riz

Maillon du secteur semencier	Défi/Gaps	Actions proposées	Partenaires responsables	Délais	Budget (US)
Production de semences	1. Insuffisance RH	1.Recrutement 2 chercheurs	IRAG	A1 à A3	60 000
		2. Renforcement capacités institutionnelles et opérationnelles	IRAG	A1 à A2	1 000 000
	2. Insuffisance de domaines aménagés	1.Aménagement de 10 ha	IRAG	A1 à A2	200 000
	3. Manque de laboratoire de semences	1.Construction et équipement d'un laboratoire	IRAG	A1 à A2	300 000
		2. Recrutement personnel (Ingénieur et techniciens) du laboratoire semences	IRAG	A1 à A5	60 000
		3. Fonctionnement du laboratoire	IRAG	A1 à A5	100 000
	4. Manque de législation sur les semences	1.légiférer et publier les textes juridiques	DNA	A1	10 000
		2. Mise en place des organes de gouvernances	DNA	A2	20 000
		3. Fonctionnement des organes de gouvernance	DNA, secteurs privés	A2-A5	2 000 000
		4. Mise en place du fonds semencier	DNA	A2	2 000 000
	5. Accès des paysans aux semences certifiées	1.Etablir contrat partenariat PP	DNA	A2-A5	10 000

6. Insuffisance de semences de qualité	1.Produire et certifier les semences 13,53 tonnes de semences de prébase	IRAG et secteur privé	A1-A5	20 000	
	2. Produire et certifier 1354 tonnes de semences de base	IRAG et secteurs privés	A1-A5	1 624 000	
	3. Produire et certifier 79 430 tonnes de semences certifiées	DNA et secteur privé	A1-A5	79 430 000	
Distribution de semences	1. Manque de contrôleurs semenciers	1.Recutement et formation de 25 contrôleurs semenciers (10000*25*5 ans)	DNA	A1-A5	1 250 000
	2. Difficultés de collecte de semences brutes	1.Identifier et renforcer les capacités des collecteurs locaux de semences	DNA	A1-A5	300 000
	3. Eloignement des centres de conditionnement des semences aux zones de production (4 seulement de grands centres)	1. Décentraliser le traitement et conditionnement des semences dans les grandes zones de production par la mise en place de six nouvelles utinités	MAGEL et PTF	A1 à A5	3 000 000
Total général					91 384 000

7.3. Plan d'investissement soja

Tableau 7. 3. Plan d'investissement : Soja

Mallon du secteur semencier	Défi/Gaps	Actions proposées	Partenaires responsables	Délais	Budget (US)
Seed Production	1. Non-disponibilité de semences de sélection	Importation de semences de base	Ministère de Agriculture	2026-2030	600 000
	2. Manque de savoir-faire technique pour la production de semences de sélection	2. Formation des agriculteurs à la production de semences	Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG)		1 200 000
		3. Équipement des instituts de recherche en production de semences de base	IRAG		700 000
	4. Production de semences de base	1. Farmers training	Ministère de Agriculture	2026-2030	1 200 000
	5. Renforcement des capacités	2. Training of stakeholders	Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG)		600 000
Seed Distribution	Manque d'installations de stockage adéquates	1.Provision of good storage facilities	Ministry of Agriculture	2026-2030	2 100 000
	2. Cadre de distribution des semences inadéquat				-
	3. Réseau routier inadéquat	2. Theirs need for organized set-up for seed distribution	Private sectors	2026-2030	1 000 000

Mallon du secteur semencier	Défi/Gaps	Actions proposées	Partenaires responsables	Délais	Budget (US)
Seed Certification and Quality Control	1.Certification des semences et contrôle de qualité appropriée non appliqués	Élaborer une politique semencière efficace	Ministère de l'agriculture	2026-2030	400 000
		2. Collaborer avec d'autres acteurs internationaux et nationaux	Secteur privé et particuliers intéressés	2026-2028	400 000
	Manque d'installations de stockage adéquates	1. Mise à disposition d'installations de pointe pouvant être utilisées pour stocker les semences de soja en fonction de leur sensibilité à la perte de viabilité	Ministère de Agriculture	2026 - 2030	2 000 000
Seed Distribution and Market Development		Création d'un organisme étatique spécialisé et	Ministère de l'Agriculture.		1 400 000
	2. Inadequate organized setting for seed distribution	organismes privés qui peuvent faciliter la distribution appropriée et opportune des semences de soja	Ministère de l'information	2026 - 2028	-
	3. Réseau routier inadéquat	1. Mise à disposition d'un réseau routier praticable à toute saison	Ministère du travaux publics et du transport	2026-2028	1 500 000

Mallou du secteur semencier	Défi/Gaps	Actions proposées	Partenaires responsables	Délais	Budget (US)	
recherche et développement	1. Capacité de recherche de soja inadéquat	1.Recrutement 3 chercheurs	IRAG	2026 - 2027	114 500	
		2.Recrutement de 8 techniciens	IRAG	2026 - 2027	229 000	
		3. Renforcement de capacité des 3 chercheurs	IRAG	2026 - 2027	60 000	
		4. Renforcement de capacité des 8 techniciens	IRAG	2026 - 2027	85 000	
		5. Equipements (3 ordinateurs pour chercheurs)	IRAG	2026 - 2027	2 600	
		6. Equipements (8 tablettes pour techniciens)	IRAG	2026 - 2027	2 800	
		7. Engins roulants 3 véhicules pour chercheurs	IRAG	2026 - 2027	173 000	
		8. Engins roulants 8 motos pour techniciens	IRAG	2026 - 2027	36 890	
	2. Insuffisances de semence améliorées	1. Introduction de 10 nouvelles variétés à partir IITA	IRAG	2026 - 2030	60 000	
		2. Comité national de catalogage de variétés	MAGEL	2026 - 2030	57 650	
		3. Test de nouvelles variétés (4 sites/ans)	IRAG	2026 - 2030	150 000	
		Total général			14 071 440	

7.4. Plan d'investissement arachide

Maillon du secteur semencier	Défi/Gaps	Actions proposées	Partenaires responsables	Délais	Budget (US)
	1. Accès difficiles aux semences de qualité des variétés améliorées	1. Envisager la subvention pour l'acquisition des semences de qualité de variétés améliorées comme cela se fait pour les engrais	MAGEL PTF Institutions de financement de proximité	12 mois	5 000 000 Sous la forme de fonds revolving
		2. Promouvoir l'accès au crédit agricole			
	2. L'absence d'un marché rémunérateur	Mise en place d'un réseau de producteurs semenciers et le soutien aux producteurs semenciers (marché, prix, formation etc)	DNA, ANPROCA, IRAG et Organisations de producteurs	36 mois	20 000
		3. Diffusion des Nouvelles variétés améliorées	Mise en place des Parcelles de sélection Variétale participative avant de procéder à la diffusion de celles sollicitées par les paysans ou avant toute importation de nouvelles variétés améliorées	ANPROCA, DNA,IRAG, Producteurs semenciers	36 mois
	4. Non application des règlements sur les semences		MAGEL	1 mois	PM
	5. Politique semencière non opérationnelle	Mise à jour et opérationnalisation de la politique	DNA	1 mois	25000
6. Besoin de renforcement des capacités des producteurs et des conseillers agricoles	Renforcement des capacités des producteurs et des conseillers (formation)	DNA,ANPROCA, IRAG	36 mois	95 000	

Maillon du secteur semencier	Défi/Gaps	Actions proposées	Partenaires responsables	Délais	Budget (US)
Distribution de semences et développement du marché	Disponibilité, accessibilité physiques et financière,	Assurer une production régulière en quantité et en qualité	Organisations de producteurs et secteurs privés de financement	36 mois	PM
	Le stockage	S'assurer de la disponibilité de magasins répondant aux normes de stockage	De nombreux magasins ont été construits par les projets qu'il faut réhabiliter et adapter		
	Etude de Marché	Suivi de l'offre et de la demande, évaluation des parts de marché et identification des circuits commerciaux	DNA, Consultants	1 mois	20 000
Certification des semences et contrôle qualité	Distribution de semences et développement du marché	1. Recruter le personnel qualifié	MAGEL	1 mois	200 000
		2. Equiper les inspecteurs		3 mois	
		3. Assurer leur fonctionnement		36 mois	
	2. Suivi des normes de qualité	Analyse des lots de semences (Maladies, taux de germination, humidité, puretés physique et variétale, taux d'aflatoxine, etc.)	DNA	36 mois	Construire un laboratoire et assurer le fonctionnement (Le labo est commun aux semences de la majorité des filières)
Total					5,380,000

Conclusions

Le secteur agricole (cultures et élevage), qui emploie 79 % de la population rurale et 64,41 % de la population nationale, est caractérisé par des systèmes extensifs et improductifs. Des limitations persistent au niveau de la production nationale, notamment un accès insuffisant aux intrants agricoles de qualité, en particulier aux semences, en raison de la faiblesse du système semencier formel. La production actuelle des principales cultures vivrières demeure faible : le riz est produit à 2 475 325 tonnes sur 1 650 217 hectares, avec un rendement moyen de 1,5 t/ha ; le manioc est produit à 2 743 166 tonnes sur 301 447 hectares, avec un rendement de 9,1 t/ha ; et le maïs à 550 070 tonnes sur 798 327 hectares, avec un rendement moyen de 1,45 t/ha. La politique agricole de la Guinée est une initiative récente visant à transformer le secteur agricole, passant d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale. Elle s'appuie sur sa première loi de politique agricole, le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) Vision 2018-2025, et d'autres stratégies. Ses principaux objectifs sont l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le renforcement de la résilience du secteur agricole, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la promotion de l'agroécologie et la garantie des droits fonciers afin de prévenir l'accaparement des terresⁱ.

La feuille de route semencière est un document stratégique qui met en lumière le déficit semencier, quantifie l'offre et la demande et contextualise les investissements nécessaires dans le secteur semencier pour garantir la sécurité alimentaire en Guinée. Elle recense les obstacles à l'accès des agriculteurs à des semences certifiées de qualité pour les principales cultures vivrières

(riz, maïs, soja et manioc) et propose des solutions (politiques, institutionnelles, techniques, infrastructurelles, commerciales et budgétaires) pour y remédier. Le lancement de la feuille de route semencière devrait générer des retombées positives en attirant les partenaires au développement et techniques ainsi que le secteur privé, qui apporteront financement et soutien à sa mise en œuvre. Il s'agit d'une étape clé pour accroître la production et la productivité. Cette feuille de route quinquennale, portée par un leadership politique fort, a tracé la voie vers une filière semencière performante et durable, garantissant ainsi une production et un approvisionnement significatifs en semences certifiées de qualité pour les agriculteurs guinéens, contribuant à la réalisation des objectifs nationaux.

La prochaine étape est d'organiser un forum de mobiliser des partenaires financiers et techniques afin de soutenir la mise en œuvre de la feuille de route quinquennale et du plan d'investissement avec les résultats attendus suivants : (i) sensibilisation accrue des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé à l'importance et au rôle des semences de qualité dans l'amélioration de la productivité agricole et la transformation agricole, (ii) meilleure compréhension de la feuille de route et du plan d'investissement dans le domaine des semences par les partenaires financiers et techniques, et adhésion renforcée. (iii) engagements pris par les partenaires financiers en faveur du financement du secteur des semences en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route et du plan d'investissement pour les semences, et (iv) Engagement pris par les partenaires techniques internationaux et nationaux en faveur de la mise en œuvre de la feuille de route et du plan d'investissement pour les semences.

ⁱ https://www.google.com/search?q=Guinea+agricultural+policy&rlz=1C1CHZN_enBJ1062BJ1065&oq=Guinea+agricultural+policy&gs



Vers LA CRÉATION

d'un environnement propice à l'adoption et à la diffusion, à grande échelle, des technologies agricoles pour la transformation de l'agriculture en Guinée !



Riz

- Les Variétés de riz hybrides à haut rendement, climato-intelligents et préférés des consommateurs;
- Les bonnes pratiques agricoles et le système « RiceAdvice » fournissent un guide systématique pour l'adoption de pratiques de gestion agricole appropriées.



Mais

- Variétés de Mais élite, économe en eau, pour l'Afrique (WEIMA)
- Mélanges appropriés d'engrais
- Densité optimale de plantation de maïs
- Gestion efficace des ravageurs, des maladies et des mauvaises herbes



Sorgho & Mil

- Variétés améliorées de sorgho et de mil à haut rendement et riches en nutriments, résistantes et tolérantes aux stress biotiques
- Variétés améliorées de sorgho et de mil à double usage, pour une farine de bonne qualité et une production élevée de



biomasse Grain Quality Parasitoid wasp release for biocontrol of Head Miner and Fall Army Worm Mechanisation / Mobile stover Choppers to process Animal Feed

Blé

- Variétés de blé améliorées tolérantes à la chaleur avec un rendement en grain élevé (4-7 tonnes par ha) et une meilleure qualité de grains (13-16% de protéines)
- Bonnes pratiques agricoles
- Innovations dans le système semencier pour accélérer les tests et la commercialisation de variétés améliorées de blé et accélérer la production de semences



Manioc

- Variétés améliorées de manioc et à haut rendement
- Variétés améliorées de manioc riche en nutriments (provitamine A)
- Diffusion rapide de matériel végétal exempt de virus pour la multiplication
- Bonnes pratiques de technologie agricole (GATP) qui comprennent le travail du sol, l'espacement optimal des plantes, l'utilisation d'engrais et d'herbicide



Haricots Enrichis en Fer

- Variétés améliorées de manioc et à haut rendement
- Variétés améliorées de manioc riche en nutriments (provitamine A)
- Diffusion rapide de matériel végétal exempt de virus pour la multiplication



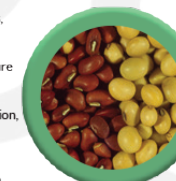
Patate douce à chair orange

- 92 variétés de patate douce à chair orange nutritives, à haut rendement et résistantes aux changements climatiques
- Systèmes et entreprises de multiplication des semences
- Formation à la gestion après-récolte



Soja

- Variétés de soja améliorées, résistantes et à haut rendement
- NoduMax pour une meilleure production de soja
- Bonnes pratiques agricoles (préparation du sol, plantation, fertilisation, irrigation, lutte contre les mauvaises herbes, les maladies et les parasites, récolte et gestion post-récolte)
- Technologies de double densité et de mécanisation



Poisson

- Semences de poisson à croissance rapide, résistantes aux maladies et systèmes d'élevage améliorés (Tilapia monosexué (Oreochromis niloticus), Production de masse d'alevins en hapa, Clarias gariepinus à croissance rapide et hybride de Clarias (Hetero-clarias), Système de bassin couloir ou Raceway, et Système d'élevage en cage)
- Techniques de pisciculture en eau recirculée, Techniques d'élevage en circuit ouvert/Techniques d'écoulement et Technologie de bassin surélevé



Elevage

- Diffusion de races animales améliorées à double usage pour la production de viande et d'œufs
- Livraison de poussins âgés de 21 à 30 jours aux petits et moyens aviculteurs par des unités d'élevage de poules-mères couveuses
- Promotion de l'utilisation généralisée de vaccins



Banane et Plantain

- Variétés de bananes et de plantains à haut rendement et riches en nutriments (pro-vitamine A)
- Propagation rapide de matériel de plantation exempt de virus (Vitroplants)



Légumes

- Variétés de légumes améliorées, y compris les tomates à haute teneur en bêta-carotène et en lycopène
- Piments (chili et habanero) résistants aux maladies



INTERVENTIONS FACILITATRICES

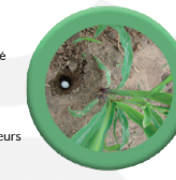
Gestion des Nusibles

- Traitement chimique des semences - TM Fortenza Duo
- Cinq traitements chimiques conventionnels (formulations de pulvérisation)
- Formulation commerciale de Bt
- Deux formulations commerciales de Neem



Gestion de Fertilité des sols

- Recommandation équilibrée d'engrais grâce aux analyses de sol
- Gestion intégrée de la fertilité des sols
- Placement Profond d'Engrais (PPE)
- Microdosage (MD)
- Mise en relation des agriculteurs avec les fournisseurs d'intrants agricoles via une plateforme électronique



Gestion de l'Eau

- Développement de l'irrigation
- Application de l'irrigation
- Planification de l'irrigation
- Techniques de conservation de l'humidité du sol in situ



TAAT Technologies for African Agricultural Transformation

For more information, please contact :

TAAT Programme Management Unit, IITA HQ, Ibadan - Nigeria
TAAT Clearinghouse, IITA Benin, Cotonou - Benin

Ms Rachel Zozo – TAAT Programme Management Unit; +254 757075183

Dr Solomon Gizaw – Head, TAAT Clearinghouse; +251900461992

Email: taat-africa@cgiar.org

Email: taat-africa@cgiar.org



https://twitter.com/Taat_Africa

<https://web.facebook.com/taatafrica>

https://www.instagram.com/taat_africa/

<https://www.linkedin.com/company/taat-africa/>

